

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

30 janvier 2020

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 5 mars 2020

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	4
IV- INFORMATION RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCEAUX ENSEMBLE »	5
V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019	5
VI- DOMAINE COMMUNAL	6
Régularisation foncière au 106 rue Houdan.	6
Dénomination d'une voie nouvelle : sentier de la Fontaine du moulin.....	7
VII- AFFAIRES SCOLAIRES	9
Approbation d'un nouveau tarif réduisant le coût de la pause méridienne en cas d'événements exceptionnels rendant impossible la fourniture du repas par la Ville.	9
VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE	14
Travaux de rénovation de la bibliothèque — transaction avec des riverains.	14
Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.	17
IX- AFFAIRES FINANCIÈRES	24
Rapport d'orientations budgétaires — année 2020.....	24
X- AFFAIRES ÉCONOMIQUES	46
Acquisition d'une licence IV pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4e catégorie.....	46
XI- DÉVELOPPEMENT DURABLE — MOBILITÉ	47
Vœu relatif à la lutte contre la précarité énergétique de l'habitat.	47
Actualisation du plan de développement des déplacements cyclables « Sceaux à vélo - 2016-2021 » et renouvellement du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.	55
XII- AFFAIRES FINANCIÈRES	64
Opération d'extension et de restructuration de la maison de retraite Renaudin — transfert de la garantie de la Ville sur l'emprunt renégocié.....	64
XIII- QUESTIONS DIVERSES	65

XIV - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	65
XV- DÉCISIONS DU MAIRE.....	65
XVI- QUESTIONS ORALES.....	66
Question orale de M. Thierry LEGROS.....	66
Question orale de M ^{me} Catherine LEQUEUX.....	67
Question orale de M. Hachem ALAOUI-BEHACHEM.....	68
Question orale de M. Jean-Jacques CAMPAN.....	70
Question orale de M ^{me} Dominique DAUGERAS.....	72

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 40 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Je vais demander à Pauline Schmidt de bien vouloir procéder à l'appel.

Pauline SCHMIDT

Merci M. le maire.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Lisa Magri
- ✓ Thierry Legros
- ✓ Pauline Schmidt est partie à 22h30 donne pouvoir à Jean Pierre Riotton
- ✓ Xavier Tamby part à 21h
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Sophie Ganne-Moison part à 21h53
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Hélia Cacères
- ✓ Jean-Jacques Campan

- ✓ Dominique Daugeras
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Sylvie Bléry-Touchet, en retard, arrive à 19h43
- ✓ Isabelle Drancy, en retard. Elle a été victime d'un accident qui l'a immobilisée un certain temps arrive à 20h22
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge, excusée, a donné pouvoir à Monique Pourcelot
- ✓ Claire Vigneron, en retard, arrive à 19h55
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Philippe Tastes.
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, arrive à 19h48
- ✓ Thibault Hennion, excusé
- ✓ Claire Beillard-Boudada, excusée
- ✓ Timothé Lefebvre, excusé
- ✓ Claude Debon, excusée, a donné pouvoir à Jean-Jacques Campan

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

IV- INFORMATION RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCEAUX ENSEMBLE ».

M. le maire

Je dois, chers collègues, vous informer de la constitution au sein du conseil municipal d'un nouveau groupe appelé « Sceaux ensemble ». Il est constitué de M. Alaoui-Benhachem, de M^{me} Ganne-Moison, de M. Legros et de M^{me} Lequeux.

V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019

M. le maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de notre séance du 19 décembre 2019.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ?

Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

VI- DOMAINE COMMUNAL

Régularisation foncière au 106 rue Houdan.

Patrice PATTEE

La copropriété située au 106 rue Houdan, et bâtie dans les années 60, a fait l'objet lors de la délivrance du permis de construire d'une marge de retrait par rapport aux limites de l'avenue de Camberwell avec un recul d'alignement de 24 mètres.

Il se trouve que, depuis l'attribution de ce permis de construire, le 24 septembre 1968, et surtout depuis la construction de cet immeuble, la régularisation foncière sur la base de l'accord passé avec le constructeur de l'époque n'a toujours pas été faite.

Nous vous proposons donc ce soir de régulariser la situation et de mettre en œuvre la cession d'une bande de terrain de 217 m² sur la base des accords initiaux, à savoir probablement à l'époque au franc symbolique et aujourd'hui à l'euro symbolique.

Nous avons consulté France Domaines pour connaître la valeur vénale de bien. Il est aujourd'hui estimé à 13 500 €, mais nous restons sur les termes de l'accord passé dans les années 60.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer tous les documents afférents à la cession de la parcelle cadastrée section M n° 36, d'une superficie de 217 m², pour un euro symbolique.

M. le maire

Merci M. Pattée.

C'est encore un dossier qui n'est pas allé au bout de la procédure formelle, comme il y en a malheureusement beaucoup en France. Nous sommes donc amenés à procéder à une régularisation. C'est parfois relativement facile, comme dans ce cas, mais c'est parfois beaucoup plus compliqué et long.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dénomination d'une voie nouvelle : sentier de la Fontaine du moulin.**Patrice PATTEE**

Cette voie nouvelle est un sentier que nous créons dans l'écoquartier des Quatre Chemins. Ce sentier permettra de relier l'avenue du Plessis à la rue des Mouilleboeufs et borde le programme immobilier « Rive Gauche » élevé sur un foncier cédé au promoteur Marignan. Ce programme immobilier a d'ailleurs été le premier programme lancé sur ce quartier des Quatre Chemins.

Ce sentier doit permettre aux piétons, en particulier à ceux de la résidence des Bas Coudrais, de rejoindre la gare RER sans avoir à emprunter les trottoirs de l'avenue du Plessis. Ce sentier est maillé au sentier des Bouillons et sépare le programme immobilier de Marignan des pavillons préservés en bordure de l'avenue du Plessis.

Il est entré dans sa phase d'aménagement, mais n'a pas encore de nom. Nous vous proposons donc ce soir de le baptiser. Nous avons recherché un nom qui puisse avoir du sens. Nous nous sommes donc intéressés à l'histoire et à la toponymie de ce quartier.

Vous le savez sans doute, ce quartier est proche du talweg qui sépare le coteau de Sceaux du coteau de Fontenay. C'est donc une zone dans laquelle on retrouve de l'eau. Vous connaissez la toponymie « Mouilleboeufs », que l'on retrouve sur le nom de la rue ou au carrefour situé plus au nord. Ce terme provient d'un étang qui se trouvait sur le cheminement du ru en fond de vallée. Il était utilisé à l'époque par les fermiers qui y lavaient leur bétail avant de rejoindre le marché à bestiaux de Sceaux. Le ru présent dans ce talweg alimentait des moulins, puisque cette zone était une zone céréalière au Moyen-Âge. Ces moulins ont progressivement été supprimés. Je peux vous livrer à cet égard une petite histoire assez croquante. Les moulins ont été construits pas des communautés de moines, qui étaient nombreuses dans cette vallée, dont celui des moines guillemites aux Blagis, construit au XIIe siècle, et celui réalisé aux Mouilleboeufs par les moines feuillants. En 1682, un litige opposa les moines feuillants aux autres riverains du ruisseau pour le partage de ses eaux. Pour régler le conflit, Colbert décida de raser les moulins et de combler l'étang. On usait à l'époque de moyens assez radicaux.

M. le maire

Il n'y a pas eu de recours à cette époque...

Patrice PATTEE

Les autres moulins disparurent les uns après les autres, et au milieu du XIXe siècle, lorsque la production locale ne put soutenir la concurrence des champs de la Beauce et que les agriculteurs se reconvertirent alors dans le maraîchage, le ruisseau devint celui de la Fontaine du moulin.

Ce ruisseau a aujourd'hui complètement disparu du paysage. Comme beaucoup de ruisseaux, il a d'abord été canalisé, puis recouvert partiellement. Il est totalement enterré depuis 1975.

Nous vous proposons ce soir de faire renaître ce ruisseau et de reprendre son nom pour baptiser le sentier qui est en cours d'aménagement et qui sera ouvert au public très prochainement en bordure du programme immobilier Rive Gauche.

Voilà, M. le maire.

M. le maire

Merci de ce morceau d'histoire.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Deux remarques.

Puisqu'il est fait allusion à Colbert, je voudrais rappeler que, lors d'un précédent conseil municipal, nous avons parlé de Louis XIV et de Colbert. Je vois que ce dernier avait résolu ce conflit d'une manière tout à fait démocratique. Peut-être que certains d'entre vous regrettent ce bon vieux temps.

Cette plaisanterie étant faite, passons au nom. Sentier de la Fontaine du moulin, on ne va pas discuter, mais je trouve le nom un peu long. Sentier de la Fontaine serait peut-être suffisant, mais on ne se battra pas sur le nom de ce sentier.

M. le maire

Il ne s'agit pas de n'importe quelle fontaine.

Patrice n'a pas précisé qu'il n'y avait pas d'adressage sur ce sentier. Les maisons du programme immobilier sont référencées avenue Jules Guesde. Cela ne pose donc pas de problème de longueur de nom sur les enveloppes. Ce nom permet de rappeler les éléments pittoresques de l'histoire de la ville.

Jean-Philippe ALLARDI

Il a en outre une dimension poétique. Il ne faut pas l'oublier.

M. le maire

Oui, Sentier de la Fontaine aurait pu faire penser à Jean de la Fontaine.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- AFFAIRES SCOLAIRES

Approbation d'un nouveau tarif réduisant le coût de la pause méridienne en cas d'événements exceptionnels rendant impossible la fourniture du repas par la Ville.

Chantal BRAULT

La pause méridienne a connu des heures diverses et variées en fonction des grèves et de la nature des personnels en grève. Nous avons dû faire le compte des agents présents et absents. Et en cas d'absence des agents de restauration, nous ne pouvons évidemment pas servir de repas aux enfants. En revanche, si nous disposons d'un nombre suffisant d'animateurs, après redéploiement des équipes, nous pouvons accueillir les enfants souhaitant déjeuner à l'école avec leur panier-repas. En l'occurrence, au dernier jour de grève, si les enseignants étaient majoritairement présents, les enfants n'étaient pas très nombreux, car bon nombre de parents n'avaient pas mis leur enfant à l'école.

Nos animateurs ont dû gérer les panier-repas composés pour certains de d'éléments que les enfants ne savaient pas toujours s'en accommoder, œufs durs non écalés par exemple. Mais nos animateurs ont accueillis ces enfants et les parents étaient contents.

Néanmoins, nous ne pouvons pas facturer aux familles le prix de cette pause méridienne au taux habituel. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir approuver un nouveau tarif réduisant le coût de la pause méridienne de 50 % du tarif calculé selon le quotient familial en cas d'événements exceptionnels. Ce tarif est celui appliqué aux enfants bénéficiant d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé), notamment pour les enfants souffrant d'allergies.

Ce tarif existe déjà pour les PAI, mais nous souhaitons l'élargir au cas des enfants qui viennent à l'école avec leur casse-croûte ou leur pique-nique lorsque la Ville se retrouve dans l'impossibilité de fournir le repas aux enfants. Les parents pourront ainsi tout de même laisser leurs enfants lors de la pause méridienne, à condition de disposer des équipes de surveillance en nombre suffisant, sans pour autant être facturés à taux plein.

M. le maire

Merci, je crois que c'est clair.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique DAUGERAS

Je voudrais exprimer le mécontentement de beaucoup de parents, en particulier en ce qui concerne l'école du Centre.

Les événements exceptionnels sont apparemment très nombreux. Nous voudrions savoir combien d'événements exceptionnels il y a par an. Certes, il y a eu des grèves, mais apparemment, il n'y a pas que les grèves.

Sceaux, le 30 janvier 2020

Deuxièmement, lorsque les repas ne sont pas servis aux enfants, cela perturbe même les activités pédagogiques, les NAP comme on les appelle, ainsi que l'encadrement des enfants à l'occasion de la cantine.

Troisièmement, que se passe-t-il si des enfants n'apportent pas leur panier-repas. Est-ce qu'ils passent la journée sans manger ? À ce moment-là, faire payer même la moitié de la pause méridienne nous semble beaucoup.

Nous voudrions savoir ce qui se passe lorsqu'il y a des événements exceptionnels. Là encore, il semble que les parents soient mécontents du système. Je tiens à le souligner.

Chantal BRAULT

Je suis très contente d'entendre cela, parce que cela ne correspond pas du tout à ce que j'ai pu entendre par ailleurs. Mais vous avez sans doute vos raisons...

Les événements exceptionnels, il n'y en a pas en dehors des grèves.

C'est clair. Il n'y en a pas en dehors des grèves. Mes certes ces jours-ci, il y a eu beaucoup de grèves et beaucoup de perturbations avec beaucoup d'agents en grève. Pas tous et pas toujours les mêmes.

Nous veillons à cela avec la plus grande attention et tant que l'on peut pallier ces inconvénients, nous le faisons.

S'agissant des enfants qui n'avaient pas de panier-repas — et évidemment qu'il y en avait, même s'ils étaient très peu nombreux et que les parents avaient tous été prévenus et savaient à quoi s'en tenir — nous avions des réserves dans nos offices qui nous ont permis de nourrir les quelques enfants qui n'en avaient pas. C'est ce que nos agents ont fait. Des chefs de service se sont assuré que tous les enfants ont pu déjeuner. Personne n'est resté sur le bord du chemin.

Vous aviez une troisième question que j'ai oubliée.

Les parents peuvent toujours venir me parler. On les accueille, on les reçoit, on les écoute et on les entend. Ces difficultés nous échappent. Lorsque nous avons des déclarations de grève la veille pour le lendemain, il est difficile d'anticiper. Je comprends que les familles s'inquiètent et rencontrent des difficultés, mais nous les tenons informées autant que possible en envoyant des messages par internet. Elles reçoivent régulièrement des messages et savent en permanence quels agents et enseignants seront présents. Il n'y a donc pas de surprise. Évidemment, lorsque nous avons l'information tardivement, les parents ont plus de mal à s'organiser. Mais nous sommes là avec des équipes très engagées et nous ne laissons personne en difficulté. Et les événements exceptionnels connus dont nous parlons dans ce rapport ne concernent que les grèves, même si nous ne le disons pas de manière explicite.

M. le maire

Je ne peux quand même pas laisser dire que les choses iraient à vau-l'eau dans nos écoles, à l'école du Centre ou ailleurs. Il y a certainement eu encore moins de perturbations à l'école du Centre qu'à l'école des Blagis. C'est en effet à l'école des Blagis que les grèves ont été le plus suivies par les agents. Je suis désolé de vous dire que vos propos me semblent un peu excessifs.

Je reconnais qu'il y a parfois des difficultés, mais l'on ne peut pas dire que les parents sont extrêmement mécontents. Aucun parent n'a d'ailleurs écrit pour exprimer son mécontentement. En général, lorsqu'ils sont mécontents, ils savent l'écrire. Je peux vous le garantir. Je ne peux pas dire que tout est parfait, mais je ne peux pas vous laisser tenir de tels propos.

Comme l'a dit M^{me} Brault, les déclarations de grève dans la fonction publique se font au niveau national. Chaque agent peut choisir de faire grève ou non. La loi du 6 août 2019 a prévu qu'un préavis de grève de 48 h puisse être négocié avec les organisations syndicales localement, mais les textes d'application ne sont pas encore totalement pris. On ne peut donc pas encore discuter de cela avec nos organisations syndicales. Nous le ferons dès que cela sera possible et elles l'accepteront très probablement.

Nous avons de bonnes relations avec nos agents. Lorsqu'ils font grève, ils nous préviennent généralement 24 h à l'avance. C'est la raison pour laquelle, dans ce cas particulier, qui n'est arrivé qu'une seule fois, nous avons adressé un message aux parents à 16 h 30 la veille pour les prévenir que nous ne pouvions pas assurer la restauration, mais que nous avons néanmoins l'encadrement suffisant pour accueillir les enfants durant la pause méridienne, sans quoi nous n'aurions pas pu le faire. N'oubliez pas par ailleurs que la Ville ne dispose pas d'un pouvoir de réquisition sur les animateurs ou le personnel de service. Il n'y a donc pas d'autres solutions que de prévenir les parents. Nous l'avons fait à 16 h 30 ou 16 h 40. Je le précise, car quelqu'un nous a reproché de l'avoir prévenu trop tardivement. Ce parent disait ne pas pouvoir organiser un panier-repas pour son enfant le lendemain matin. À 16 h 40, on peut pourtant encore acheter une tranche de jambon et un morceau de pain. Parfois je ne comprends pas bien les motivations de celles et ceux qui expriment leur mécontentement. Les parents ont donc été prévenus par mail et SMS à 16 h 40 et tout s'est bien passé. Si des parents ne sont pas contents, dites-leur de m'écrire.

Dominique DAUGERAS

Les parents qui nous ont contactés sont surtout des parents de l'école du Centre.

Nous aimerions savoir combien d'événements exceptionnels ont eu pour conséquence de ne pas pouvoir fournir de repas aux enfants de la cantine.

M. le maire

Il n'y en a eu qu'un seul, vendredi dernier.

Sceaux, le 30 janvier 2020

Chantal BRAULT

Et cela s'est produit à l'école des Blagis. L'école du Centre n'a jamais été confrontée à ce problème.

M. le maire

La réunion du conseil municipal tombait bien, puisque j'ai fait ajouter ce point relatif à l'abattement de 50 % juste avant l'envoi du dossier du conseil municipal.

Chantal BRAULT

Quant à la conduite des NAP, M. le maire, il y a eu évidemment un tout petit peu de désorganisation, mais elles ont bien eu lieu si les agents en charge de les organiser étaient présents. Il n'y a pas de troubles particuliers sur les NAP à condition de disposer des agents qui les organisent.

Jean-Jacques CAMPAN

Juste deux secondes. Vous écrivez dans la note de présentation : « événements exceptionnels tels qu'une grève, une panne de matériel, un défaut de livraison ». Vous avez dit tout à l'heure qu'il n'y en avait pas. Cela suppose quand même qu'il peut y en avoir.

M. le maire

Il peut y en avoir, mais pour l'instant, il n'y en a jamais eu. À part la grève.

Jean-Jacques CAMPAN

Une deuxième question qui introduit peut-être une confusion.

Beaucoup de parents ont souhaité avoir la décomposition du prix entre le prix du repas lui-même et le prix des NAP. Je conçois que cela soit difficile, mais c'est une question que l'on peut comprendre.

Si l'on prend votre note de présentation, vous précisez que le coût du repas représente un peu moins de 25 % du coût de la pause méridienne. Si l'on prend la tranche supérieure, c'est donc 8,64 €. Est-ce 25 % de 8,64 € ou 25 % de l'ensemble de la pause moins le repas.

Dans un cas comme dans l'autre, si l'on prend 25 % de 8,64 €, cela veut dire que la pause méridienne serait aux alentours de 6,48 € et le repas de 2,16€.

Si je comprends bien, cela voudrait dire que votre proposition d'un abattement de 50 % consiste pour la tranche supérieure des QF de ramener les 6,48 € à 4,32 €. C'est bien cela?

On peut imaginer que certains parents considèrent encore que cela est trop élevé. Quoi qu'il en soit, cela nous paraît un peu difficile à gérer. Nous nous abstenons donc sur cette délibération.

M. le maire

Votre question est tout à fait pertinente.

Le coût moyen de la pause méridienne comprenant la fourniture du repas, le personnel qui réchauffe les repas et l'ensemble de l'encadrement avec NAP ou sans NAP est d'un peu moins de 11 €.

Les participations des familles s'échelonnent entre 0,64 € et 8,64 €. Ce sont les tarifs qui ont été votés par le conseil municipal. Même les familles qui payent le tarif maximum ne payent pas la totalité du coût. C'est un choix que nous avons fait.

En réalité, nous devrions faire un abattement de 25 % et non pas de 50 %, puisque l'encadrement des enfants est assuré. Nous faisons 50 %, parce que cela correspond aux tarifs appliqués aux enfants qui bénéficient d'un PAI pour allergies alimentaires. Dans ce cas, ce sont les parents qui préparent les paniers-repas. Et c'est d'ailleurs une gestion compliquée, car il faut les stocker quelque part et prendre garde à ce qu'ils ne se mélangent pas avec d'autres. Les précautions sont prises et le personnel est bien formé. Pour l'instant, tout s'est toujours bien passé. Normalement, nous devrions donc proposer un abattement de 25 %, mais nous proposons un abattement de 50 % en référence au tarif appliqué pour les PAI. L'enjeu financier est extrêmement faible.

S'agissant de la décomposition du coût, cette information a été donnée aux parents d'élèves. Si les représentants des parents d'élèves ne la communiquent pas, c'est une chose, mais ils nous l'ont demandé et nous leur avons donnée. Nous invitons par ailleurs chaque année les parents d'élèves élus dans les conseils d'école à une réunion au cours de laquelle nous leur communiquons tous les chiffres. Certains parents nous écrivent pour avoir la décomposition du coût, parce que leur comité d'entreprise participe au financement des prestations d'encadrement. Il ne participe évidemment pas à la fourniture de repas. Les parents nous demandent donc de faire la décomposition de tarif, afin de pouvoir bénéficier du financement de leur comité d'entreprise, ce que nous faisons sans difficulté.

Catherine LEQUEUX

Que le prix soit aligné sur celui du PAI relève du bon sens. Je pense qu'il ne faut pas revenir là-dessus.

Je voudrais toutefois revenir sur les pannes de matériel et les défauts de livraison. Ce qui me rassure, c'est que M^{me} Brault dise que cela n'arrive jamais. En 9 ans de personnel de direction, je n'ai jamais vu ni panne de matériel ni défaut de livraison et j'ai pourtant été dans des établissements où il y avait une cuisine centrale. Donc, encore heureux !

Le troisième point porte sur les grèves. Vous devriez être prévenus en cas de préavis de grève. Vous parlez de bonne entente avec vos agents. Dans mon collège, mes professeurs n'ont aucune obligation de me prévenir, mais nos relations étant excellentes, je suis toujours au courant, et pas 24 h à l'avance, mais 48 h à l'avance. Nous n'avons pas pu proposer de cantine à deux reprises, car les agents étaient en grève. Nous nous sommes organisés en conséquence alors qu'ils n'ont aucune

Sceaux, le 30 janvier 2020

obligation de m'avertir. Ils pourraient très bien arriver le matin en disant qu'ils ne feront pas le repas. Je m'étonne donc de cela.

M. le maire

Je vous félicite pour votre implication et votre sens du dialogue social, M^{me} Lequeux. Nous ne devons pas être aussi bons. Nous avons encore des marges de progression.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Hélia Cacères, Christian Lancrenon), et 4 abstentions (Xavier Tamby, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Travaux de rénovation de la bibliothèque — transaction avec des riverains.

M. le maire

Un point concernant une transaction proposée à des riverains de la bibliothèque. Il s'agit de familles habitant l'immeuble dans lequel est située la bibliothèque et qui ont été gênées par les travaux, ce qui était inévitable. Il ne pouvait pas ne pas y avoir de gêne. Nous le savions.

Nous avons réuni les habitants à plusieurs reprises avant l'engagement des travaux pour leur présenter le projet. Nous avons continué à les rencontrer pendant les travaux. Nous sommes venus en aide à un certain nombre d'entre eux par différents moyens, notamment en mettant à la disposition d'un des résidents travaillant de nuit un lieu dans lequel il pouvait se reposer durant la journée.

Il n'empêche que ces familles ont été gênées. Nous avons entamé des discussions avec elles. Une indemnisation est donc légitime. Nous sommes parvenus à un accord équivalent à la prise en charge de 2,5 mois de loyer, soit un total de 33 231,82 euros. Vous disposez du détail par famille en fonction du montant du loyer.

Dominique DAUGERAS

Je suis quand même étonnée de cette situation. Est-ce qu'il y a eu une mesure des décibels ? Lorsqu'on demande une indemnisation pour nuisances sonores, il doit y avoir une mesure des décibels.

Par ailleurs, le cahier des charges de l'entreprise responsable de l'exécution des travaux ne comprenait-il pas le fait de devoir faire un minimum de bruit ?

Finalement, je constate que les contribuables scéens vont devoir payer, parce que cette entreprise a fait trop de bruit.

En tout cas, voilà mes questions. Y a-t-il eu une mesure des décibels ? Le cahier des charges ne comprenait-il pas cette clause sur le bruit ?

Xavier TAMBY

Ma question fait suite à celle de M^{me} Daugeras. Je voudrais savoir si l'entreprise a subi des pénalités au regard des désagréments engendrés par ces travaux. Et il n'y avait pas que le désagrément lié au bruit. Ces pénalités, si elles ont été appliquées et recouvrées, suffisent-elles à équilibrer cette somme de 33 000 euros ?

Christian LANCRENON

Je peux vous dire que ces indemnités sont largement justifiées. Je n'habite pas dans cet immeuble, mais dans le quartier où se situe la bibliothèque, et par moments, c'était effectivement inimaginable, infernal. Je connais des personnes qui habitent dans l'immeuble jouxtant celui qui abrite la bibliothèque. Une de leurs étagères contenant de la vaisselle s'est cassé la figure. Par moments, c'était invraisemblable. Cela n'était pas dû à l'ampleur des travaux engagés. Je pense que l'entreprise ne disposait pas des machines adéquates au regard de l'importance des travaux. Je ne sais pas vraiment, mais cela était par moments très long. Cela a été corrigé par la suite, mais cette indemnisation est largement justifiée.

Ma question concerne les indemnités. Je vois qu'il y a de fortes disparités. Est-ce en fonction du préjudice subi ? Je pense notamment à la personne qui ne pouvait pas dormir la journée. Est-ce que cela concernait les gens qui habitent juste au-dessus de la bibliothèque ? Pourquoi y a-t-il de telles différences ?

Je connais un monsieur d'un certain âge qui habite cet immeuble et qui n'a pas Internet. D'après ce que je sais, tout le monde s'est retrouvé dans la boucle, à l'exception de ce monsieur. Je trouve dommage que l'on n'ait pas proposé de globaliser une indemnité sur les 17 résidents. On aurait pu arrondir à 2 000 euros par logement. Cela aurait été sympa pour les locataires qui sont passés à côté. Et ce monsieur d'un certain âge en est un bon exemple.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Merci, M. le maire. Le 27 novembre, nous avons délibéré sur l'expérimentation de la certification des comptes. On a évoqué lors de cette séance les provisions pour risques. Ces indemnités rentrent-elles dans le cadre de ces provisions pour risques ?

Jean-Philippe ALLARDI

Merci, M. le maire.

C'était effectivement un chantier compliqué. La bibliothèque était en effet ouverte pendant les travaux. Elle est située en outre dans un immeuble habité, qui date des années 80, avec une structure poutres béton et toutes les difficultés que l'on peut connaître lorsqu'on perce dans ce type d'ouvrages. Outre le bruit, il y a eu les vibrations et les problèmes thermiques engendrés par le retrait des cloisons, et ceci malgré les protections mises en place.

Nous avons suivi le chantier tout en accompagnant le mieux possible les résidents situés juste au-dessus de la bibliothèque. M. le maire vous a donné un exemple, puisqu'il a même fallu trouver une solution d'accueil pour qu'une personne puisse dormir pendant la journée. Nous avons même mis en place des horaires aménagés très contraints avec l'entreprise en charge des travaux, dont le cahier des charges était par ailleurs extrêmement strict pour que la vie se passe le mieux possible durant les travaux.

M. le maire

Merci à tous.

Très franchement, celles et ceux d'entre vous qui habitent dans des immeubles, y compris dans des immeubles récents, savent très bien que des travaux un peu importants engagés dans un appartement engendrent du bruit. Lorsqu'il s'agit de planter un clou, cela passe assez rapidement. Dans le cas présent, les travaux ont duré assez longtemps et ont été continus pendant un certain nombre de périodes. Il était impossible de faire autrement, puisqu'il fallait abattre des cloisons et remplacer toutes les huisseries. Je vous assure qu'il était impossible de faire autrement. Même lorsque vous habitez dans une maison, et parfois même dans une maison mitoyenne, lorsque le voisin fait des travaux, le bruit se transmet.

Je crois très honnêtement qu'il n'y avait pas besoin de mesurer les décibels pour comprendre que les nuisances étaient avérées. Il suffisait de passer devant l'immeuble.

Ces nuisances ne relèvent pas de la responsabilité de l'entreprise. Celle-ci a fait ce qu'on lui a demandé de faire. Elle ne pouvait pas faire autrement, même avec des équipements perfectionnés. Ceux-ci peuvent permettre d'aller un peu plus vite, mais ils ne permettent pas d'éviter le bruit. Ce n'est pas possible. L'entreprise n'est donc pas en défaut sur ce point.

S'agissant de l'indemnisation, nous sommes parvenus à un accord après avoir discuté avec l'ensemble des familles. Nous avons convenu de prendre en charge 2,5 mois de loyer mensuel, sauf pour un locataire qui a déménagé entre-temps et n'a donc pas subi le chantier de bout en bout. Pour ce locataire, nous avons proposé la prise en charge de 1,75 mois de loyer.

Cette transaction n'a pas été traitée par Internet, mais par courrier. Un courrier a en effet été envoyé à chacun des locataires. Nous étions évidemment au contact avec le bailleur social, INLI, qui nous a communiqué les coordonnées des locataires en question. Si un ou deux locataires n'ont pas répondu ou n'ont pas réagi, ils peuvent toujours le faire. Nous repasserons une délibération lors du prochain conseil municipal.

Enfin, pour répondre à la question des provisions, lorsque nous lançons des opérations importantes, nous procédons à une inscription budgétaire correspondant au marché public de travaux et comprenant également le montant des études, des bureaux de contrôle...

Voilà M^{me} Drancy qui arrive et que je salue.

Nous inscrivons donc la totalité du coût de l'opération, soit le marché de travaux, les études, le bureau de contrôle, éventuellement l'équipement immobilier et l'informatique. Nous inscrivons également une provision proportionnelle au montant des travaux pour faire face à un certain nombre d'aléas. Ces 33 000 euros rentrent donc dans la provision pour aléas qui est déjà inscrite au budget. On fait de la provision budgétaire sans qu'elle se traduise nécessairement en termes comptables, puisqu'elle l'est déjà en termes budgétaires. Est-ce que je suis clair ?

Les provisions pour risques, dont nous avons parlé lors de la séance du mois de novembre dernier, sont pour l'essentiel des provisions pour litiges. Elles ne relèvent pas des provisions pour imprévus. Il n'y a donc pas besoin de provisionner ces 33 000 euros, puisque les inscriptions budgétaires permettent d'assumer cette dépense.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

M. le maire

La ville de Sceaux comptant moins de 20 000 habitants n'est pas concernée par l'obligation faite aux collectivités depuis la loi du 4 août 2014 de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au rapport d'orientations budgétaires. Nous avons néanmoins choisi de le faire, ces éléments d'information étant intéressants.

Ce rapport est annexé à votre dossier et présente la politique menée par la Ville. Cela ne concerne pas ce qui peut se passer dans le secteur privé ou chez d'autres acteurs de la ville.

L'administration municipale de Sceaux est très féminisée. Nous l'avions déjà constaté lors de la présentation du rapport sur la gestion des ressources humaines, qui n'est pas non plus un rapport obligatoire, mais que nous vous présentons tous les deux ans.

Les effectifs de la collectivité comptent en effet 73 % de femmes et 27 % d'hommes. Les filières administratives et médicosociales sont évidemment très féminisées. Il est intéressant de noter le nombre important de femmes appartenant à la catégorie A. Cela se voit d'ailleurs dans la rémunération moyenne horaire, puisqu'à Sceaux, la rémunération moyenne des femmes est légèrement supérieure pour les catégories A et très légèrement inférieure pour les catégories B et C.

C'est donc une situation, non pas exemplaire, n'exagérons pas, mais plutôt conforme à ce que l'on attend en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

S'agissant de la formation, nos animateurs reçoivent systématiquement des formations sur les violences sexuelles et sur l'égalité filles/garçons organisées par la direction départementale de la cohésion sociale.

S'agissant de l'articulation des temps de vie, nous autorisons de manière quasi systématique les temps partiels, afin de permettre aux agents de concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle.

Un certain nombre d'initiatives existent pour lutter contre les stéréotypes sexistes. La Ville est signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Nous avons lancé un programme de lutte contre les violences faites aux femmes que nous souhaitons d'ailleurs développer dans les années à venir.

Enfin, les conventions d'objectifs passées avec les associations sportives intègrent un objectif très clair en matière d'égalité, et cela commence à produire des résultats, même s'il faut parfois insister auprès des clubs pour promouvoir de manière importante le sport féminin. À Sceaux, l'équipe sportive la plus titrée est ainsi l'équipe nationale 1 de basket féminin.

Voilà pour ces éléments d'information que nous souhaitons vous communiquer. J'émet le souhait que les futurs élus en charge de la commune développent les actions en rapport avec cet objectif.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Sophie GANNE-MOISON

Merci, M. le maire.

Vous avez parlé d'un plan de lutte contre les violences faites aux femmes. Est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus ? Qu'avez-vous mis en place ?

Chantal BRAULT

C'est dans toutes nos organisations, si je puis dire, c'est une préoccupation permanente. Nous n'avons pas une maison d'accueil ou des dispositifs spécifiques, mais l'attention et la vigilance sur le sujet sont permanentes.

Nous sommes en lien avec la police nationale, parce qu'il y a aussi des violences conjugales qui ne sont pas négligeables dans les analyses dont nous disposons. Tout cela se fait en lien avec les associations, notamment le Centre social des Blagis. Il existe un accompagnement et une vigilance dans toutes les réunions que nous faisons sur la parentalité, sur l'accompagnement. Nous avons des enfants, des jeunes filles qui montrent très tôt des inquiétudes et nous les accompagnons. Nous faisons aussi des signalements.

C'est donc une attention permanente qui diffuse sur l'ensemble des politiques et des pratiques, et du monde associatif.

M. le maire

On peut ajouter quelques points.

En effet, M^{me} Brault a cité les statistiques concernant la délinquance. Il y aura d'ailleurs une question orale sur le sujet. Il faut savoir que les faits de violence non crapuleuse sont en augmentation. Il s'agit pour l'essentiel de violences commises au domicile conjugal. Ces violences sont en progression constante. C'est peut-être lié au fait que les personnes victimes de ces violences, pour l'essentiel des femmes, ont tendance à les déclarer davantage, à les faire connaître à qui de droit. Peut-être que ces violences existaient déjà auparavant, mais on n'en parlait pas. C'est possible. En tout cas, on constate une augmentation.

Nous avons été quelques-uns — et j'ai demandé que cela soit élargi aux élus et aux cadres de l'administration municipale — à suivre une sensibilisation auprès du centre Hubertine Auclert, spécialisé dans la détection des violences faites aux femmes. C'est un centre fortement soutenu par la région Île-de-France.

Francis BRUNELLE

Je souhaitais apporter un complément d'information. C'est un sujet qui n'est pas simplement communal, mais qui concerne tout le département. Nous avons reçu les associations qui œuvrent dans la prévention, et en particulier dans l'accueil d'urgence de femmes victimes de violences conjugales. Nous menons également une action au sein de l'Union départementale des CCAS dont le siège est à Issy-les-Moulineaux, puisque nous sommes en relation avec le Bus santé femmes. Il s'agit d'une équipe mobile de prévention santé qui prend notamment en charge les femmes victimes de violences conjugales. Comme vous le savez, il existe un profil psychologique très particulier au sein des couples violents, quelle que soit ensuite la concrétisation de la réalisation d'actes physiques.

Il y a en effet une forte culpabilisation, y compris de la victime. C'est un sujet dont s'est emparé l'Union départementale des CCAS, et qui s'est concrétisé par la mise en place de ce Bus santé femmes qui permet à ces femmes de se libérer de cette culpabilité et de disposer d'un endroit un peu plus intime, car déposer une main courante ou porter plainte reste quelque chose d'extrêmement difficile sur le plan psychologique.

Nous menons également une action au sein de la Haute autorité de santé, à laquelle je participe, qui émet des recommandations en la matière, notamment des fiches outils destinées à informer les médecins sur les dispositifs existants ainsi que sur les personnes à contacter pour mettre à l'abri les femmes victimes de violences. Se posait notamment la question du secret médical. Il y a donc eu tout un travail avec le Conseil de l'ordre des médecins pour autoriser le médecin à lever le secret médical et à signaler ces situations. Voilà ce que nous faisons au niveau départemental, communal et régional au sein des différentes commissions de la Haute autorité de santé auxquelles je participe.

M. le maire

Merci Francis.

Je voulais ajouter que nous travaillons depuis plusieurs années avec l'association Flora Tristan qui accueille des femmes victimes de violence. Cette association souhaitait pouvoir disposer de logements dans le parc social. Nous avons fait en sorte que quelques logements du parc social de Sceaux soient réservés à l'accueil d'urgence de femmes victimes de violence. Ce ne sont pas forcément des actions directes de la Ville, mais la municipalité utilise les différents outils dont elle dispose pour participer à cette lutte.

Il est vrai que le rapport ne dit pas grand-chose sur le sujet. Nous ferons mieux l'année prochaine.

Hélia CACERES

Tout d'abord, je voulais vous féliciter d'avoir fait le choix de présenter ce rapport alors que la Ville n'en a pas l'obligation. Je suis d'accord avec l'ensemble des points figurant dans ce rapport, mais je voulais revenir sur la question de la violence conjugale.

En 2018, 140 femmes sont décédées. Ce sont des chiffres très alarmants. Après le Grenelle des violences conjugales, il y a une conscience au niveau national de la gravité de la situation. Il me semble que les collectivités territoriales et les communes doivent mettre en place des mesures à la hauteur de la gravité de cette situation. On ne peut pas se contenter de ce que l'on faisait auparavant avec l'association Flora Tristan. À l'époque, on ne parlait pas des violences faites aux femmes. Cela paraissait dans les faits divers des journaux et personne ne prenait en compte la gravité de la situation.

Deux communes du nord des Hauts-de-Seine ont créé des permanences téléphoniques pour accueillir ces personnes, pour les écouter. Quelques-unes ont mis en place des centres et des

formations pour les partenaires violents. Il y a aussi tout un travail de sensibilisation de la police. Lorsque ces femmes portent plainte, les policiers sont parfois très réticents à les croire. Et ce n'est pas évident, parce que, contrairement à ce qui est dit, les femmes ne parlent pas si facilement. En général, elles se taisent très longtemps. Et c'est la raison pour laquelle il y a énormément de décès.

Je pense que la Ville devrait vraiment s'investir davantage face à ce fléau. J'espère que dans un futur rapport, vous nous présenterez des mesures à la hauteur de la réalité de cette situation.

J'en profite aussi pour parler d'un autre problème que l'on évoque rarement, la violence faite aux enfants par les parents. D'après les chiffres que je viens de consulter, 72 enfants par an décèdent à la suite de violences parentales. On n'en parlait pas auparavant. C'est seulement l'année dernière que sont parus des rapports sérieux qui commencent à donner des chiffres sur ce problème. C'est un autre sujet dont la Ville devrait s'emparer et prendre les mesures nécessaires sans se contenter de ce que l'on faisait auparavant. Ce sont des problèmes graves et nous devons prendre des mesures qui soient à la hauteur de la gravité des faits.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Je voudrais dire qu'il existe un numéro national, le 3919. C'est un numéro d'appel gratuit et anonyme, accessible 7j/7 de 9 h à 22 h. Cela permet d'avoir une écoute, d'informer et d'orienter. Et je sais qu'il existe désormais de plus en plus de dispositifs qui visent à garder les femmes dans leur logement et à sortir le conjoint violent pour le soigner.

Hélia CACERES

Je connais ce numéro. Je l'ai d'ailleurs testé pour une personne qui était dans une situation vraiment difficile. Et ce n'est pas évident de pouvoir les joindre. Il y a parfois énormément d'appels. Pourquoi ne pas se donner les moyens sur notre territoire d'avoir une permanence téléphonique et de commencer à établir des statistiques de ces violences dans notre ville ? Il faut se rapprocher du niveau local plutôt que de passer par des moyens au niveau national avec des délais de réponse plus longs.

M. le maire

Ce que vous dites est vrai pour beaucoup d'autres sujets.

Francis BRUNELLE

Très rapidement, puisque vous avez évoqué le problème des enfants victimes de violences... Je vais vous répondre, si vous avez la gentillesse de m'écouter.

Je m'occupe depuis 30 ans d'enfants battus à l'hôpital Necker. Il existe un dispositif national, un numéro de téléphone. Il y a l'aide sociale à l'enfance. Les pédiatres des hôpitaux ainsi que les structures d'urgence ont été spécifiquement formés sur le sujet, ce qui leur permet de repérer les cas

de maltraitance, un enfant secoué ou victime de fracture, de faire une signalisation et de contacter une assistante sociale. C'est un sujet parfaitement connu et parfaitement pris en charge.

Pour répondre à votre question, bien sûr que l'on aimerait tout faire en local. Mais on l'a dit, et Sophie Ganne-Moison l'a également souligné, il est nécessaire de former et de faire preuve de professionnalisme en la matière. Il est également nécessaire d'avoir une prise en charge multidisciplinaire avec des psychothérapeutes, non seulement pour les femmes victimes de violences, mais aussi pour les conjoints violents, à condition qu'ils soient volontaires pour suivre une psychothérapie. Il y a toute une prise en charge qui nécessite des ressources humaines, du temps et de la formation.

Catherine LEQUEUX

C'est juste une petite remarque. Lorsque M^{me} Brault a évoqué le rapport, j'ai été étonnée que seul le quartier des Blagis ait été cité. C'est le seul quartier de Sceaux qui a été cité. On associe systématiquement la violence aux Blagis. Je trouve grave de toujours stigmatiser ce quartier. C'est juste une petite remarque.

M. le maire

Je ne sais pas où vous avez vu cela. Je n'ai pas entendu que l'on parlait spécialement des Blagis. Où avez-vous lu cela ?

Catherine LEQUEUX

M^{me} Brault a parlé des Blagis lors de son intervention. Et c'est systématique.

Chantal BRAULT

M^{me} Brault en a parlé pour dire que la cantine et les paniers-repas avaient été servis aux Blagis. Je n'ai rien dit d'autre.

M. le maire

Chantal a en effet parlé du CSCB, mais vous n'ignorez pas que le CSCB accueille des usagers qui viennent de toute la ville. Il y a des gens qui habitent dans d'autres quartiers de Sceaux et qui fréquentent le CSCB pour différentes activités.

Catherine LEQUEUX

Ne vous rattrapez pas, M. le maire, c'est un travers habituel.

M. le maire

Mais non, M^{me} Lequeux. Je comprends votre intérêt soudain pour ce quartier pour différentes raisons, mais n'exagérez pas.

Hachem ALAOUI-BENHAHCEM

M. le maire, on ne va pas polémiquer là-dessus le ce soir.

M. le maire

C'est surtout M^{me} Lequeux qui veut engager une polémique.

Hachem ALAOUI-BENHAHCEM

On réécouterà la bande.

M. le maire

Oui, on réécouterà la bande. On a parlé du CSCB, parce que nous l'aimons beaucoup et que nous le soutenons beaucoup. Nous y étions d'ailleurs encore hier avec le sous-préfet.

Ne vous inquiétez pas pour cela.

Allez-y, M^{me} Ganne-Moison. Parlez-nous des femmes et des hommes.

Sophie GANNE-MOISON

Pour le coup, je vais vous parler des hommes, au risque de créer la polémique, mais je l'assume complètement. On parle des violences faites aux femmes, mais on ne parle pas des violences faites aux hommes.

M. le maire

J'ai parlé des violences au sein du domicile, en précisant qu'elles visaient essentiellement les femmes, mais je pensais à la fois aux hommes et aux enfants.

Sophie GANNE-MOISON

Il faudra aussi regarder cet aspect. À partir du moment où l'on parle d'égalité entre les femmes et les hommes, ce serait bien que l'on sorte de l'ancien monde pour aborder les problèmes d'aujourd'hui. Et cela fonctionne dans les deux sens.

M. le maire

On a tout dit.

M. Campan, voulez-vous intervenir ?

Sceaux, le 30 janvier 2020

Jean-Jacques CAMPAN

Si vous y tenez, je peux faire un développement pendant une demi-heure.

M. le maire

Non, ce ne sera pas nécessaire. Je vous remercie.

J'ai entendu ce qui a été dit et je partage les préoccupations des uns et des autres. C'est la première fois que nous présentons ce document. C'est un sujet dont nous nous préoccupons depuis déjà un certain temps, mais il est vrai que nous le faisons de manière un peu éclatée. J'entends très bien ce qu'a dit M^{me} Cacères. Nous devons progresser ensemble sur le sujet. Je pense qu'il faut prendre tout cela de manière positive.

Nous passons au vote.

Il ne s'agit pas d'approuver ce rapport, mais de prendre acte de sa présentation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le maire

Chers collègues, je voudrais remercier Isabelle Drancy d'être parmi nous, mais je crois ce n'est pas très confortable pour elle. Je voudrais donc vous proposer de modifier l'ordre du jour et d'examiner dès maintenant le rapport d'orientations budgétaires pour lui permettre ensuite de regagner son domicile. Et nous terminerons ensuite l'ordre du jour.

IX- AFFAIRES FINANCIÈRES

Rapport d'orientations budgétaires — année 2020.

M. le maire

S'il n'y a pas d'oppositions sur cette modification de l'ordre du jour, je donne la parole à M^{me} Drancy tout en la remerciant à nouveau d'avoir fait l'effort de nous rejoindre pour rapporter ce point.

Isabelle DRANCY

Comme chaque année, nous devons présenter ce rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, sachant que celui-ci interviendra lors du prochain conseil municipal.

Ce rapport décrit les orientations budgétaires pour 2020 et présente l'état des finances de la Ville, étant précisé bien entendu que les chiffres ne sont pas encore définitifs, puisque le compte de gestion et le compte administratif ne seront connus précisément que le 30 juin.

Premier élément : la situation financière de la Ville à la fin de l'année 2019.

La dette consolidée pour les équipements communaux s'élève au 31 décembre 2019 à 43,7 M€. Cette dette doit être majorée d'une dette pour le fonds foncier de 11 M€. Ce sont les acquisitions faites par la Ville en fonction des opportunités d'achat et de vente de terrains en vue de la réalisation future d'opérations d'aménagement. Cette dette totale n'a pas augmenté par rapport à son niveau de 2008, puisqu'elle s'établit globalement à 55,1 M€.

Je n'ai pas intégré dans cette dette le prêt relais de 5,6 M€, puisqu'il s'agit d'un prêt tampon ayant vocation à être remboursé très rapidement en fonction de la vente du terrain 5 rue du Maréchal Joffre. Nous avons un acquéreur et nous sommes d'accord sur le prix, mais la vente définitive n'a pas pu être signée en raison du recours intenté.

Comme nous l'avons dit lors de la présentation du budget 2019, nous avons connu cette année un pic d'investissement qui a nécessité de recourir à l'emprunt.

Pourquoi cette année a-t-elle été marquée par ce pic d'investissement ? Parce que nous avons pris du retard sur certains projets pour des raisons extérieures à la Ville (faillite d'entreprises, retards d'attribution de subventions). On a donc eu une année 2019 très riche en investissement, ce qui nous a obligés à recourir à l'emprunt.

À partir de 2020, l'essentiel des investissements ayant été réalisés, le niveau d'emprunt devrait se stabiliser ou diminuer.

Il est vrai que nous avons eu une politique d'endettement ou de recours à l'emprunt important, parce que l'on emprunte aujourd'hui à des taux très faibles, voire à des taux pratiquement voisins de zéro. Contrairement au budget de l'État, ces emprunts ne servent absolument pas à payer des fonctionnaires ou des dépenses de fonctionnement. Ces emprunts servent uniquement à payer des investissements tels que la rénovation de l'église ou le site sportif des Blagis. Ce sont des investissements productifs qui ont en outre des répercussions sur l'emploi. Ce sont donc des investissements vertueux.

Je vous précise que la Ville ne possède aucun emprunt structuré ou toxique et qu'elle maintient une répartition équilibrée de sa dette entre taux fixes (59 %) et taux variables (49,1 %).

Cette année encore, nous avons bénéficié de la baisse des taux d'intérêt, ce qui nous a permis d'avoir un coût de la dette extrêmement faible, puisqu'il s'établit au 31 décembre 2019 à 1,87 % contre 2,19 % l'année dernière, alors que les taux étaient déjà faibles. Même avec des taux déjà très faibles, nous avons réussi encore à abaisser le coût de nos emprunts. Vous avez d'ailleurs dans le document un tableau sur le coût de la dette.

Le volume des intérêts a diminué en 2019 de 31 k€ pour s'établir à 1,2 M€. Le graphique qui vous est présenté en page 3 montre l'évolution des intérêts de la dette de 2008 à 2019.

S'agissant de la capacité d'autofinancement, soit les sommes que nous pourrions consacrer aux investissements, selon les chiffres provisoires, le résultat comptable 2019 de la Ville devrait s'établir à 3 254 k€ contre 3 168 k€ l'année dernière. C'est donc un résultat en légère augmentation.

En conséquence, la capacité d'autofinancement totale constatée pour l'exercice 2019 devrait se situer autour de 4,8 M€ contre 4,2 M€ en 2018.

L'obtention d'un résultat comptable qui devrait s'établir à 3,3 M€ constitue donc un excellent résultat. Il est dû d'une part à une prévision budgétaire 2019 faite au plus juste et d'autre part à l'encaissement de recettes exceptionnelles en cours d'année. La participation de la Ville à la certification des comptes nous a en effet permis de réactualiser des baux à construction, ce qui nous a rapporté 452 k€ en 2019.

Lorsque nous avons augmenté les impôts en 2018, nous nous étions engagés à affecter la totalité du produit généré par la hausse des taux d'imposition à l'investissement et à l'autofinancement. C'est ce que nous avons fait.

On note parallèlement à cela quelques écarts, par rapport à la prévision budgétaire, qui vous sont énumérés en page 4 du rapport, notamment l'augmentation du FPIC, le fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales, qui oblige les communes dites plus riches à contribuer pour les communes dites plus pauvres. La ville de Sceaux est à cet égard continuellement sollicitée, puisque cette année la participation au FPIC a augmenté de 20 k€ par rapport à 2018. De la même façon, la DGF en provenance de l'État est à nouveau amputée de 103 k€.

S'agissant du contexte économique et budgétaire de Sceaux pour 2020, les éléments nous sont fournis par la loi de finances 2020 votée par le Parlement en fin d'année. On s'attend à une nouvelle phase de ralentissement global caractérisée par une faible croissance du PIB mondial en raison notamment des tensions entre les États-Unis et la Chine en matière commerciale et du BREXIT. La loi de finances prévoit une faible croissance du PIB en 2020 de 1,3 %. Le taux d'inflation a quant à lui été estimé à 1,2 % et le taux de chômage devrait poursuivre sa baisse.

Cette année sera marquée par une réforme importante : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % des foyers au niveau national. À Sceaux, d'après les éléments qui nous ont été fournis, 42 % des ménages devraient être exonérés dès 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression devrait s'étaler entre 2021 et 2023.

Pour des communes telles que Sceaux, cette réforme représente un changement très important. Nous n'aurons en effet plus la possibilité de fixer les taux. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui jusqu'à présent était payée au Département sera dorénavant payée à la commune. Mais pour Sceaux, cela ne représente qu'un peu plus de 3 M€ alors que nous percevions

jusqu'à présent plus de 14 M€ de taxe d'habitation. Le delta pour la Ville de Sceaux s'élève donc à 11 M€. Ce sont les chiffres que nous a fournis la Préfecture.

Nous devrions toucher une compensation pour ces 11 millions, mais nous perdons notre autonomie fiscale. On ignore en outre de quelle manière celle-ci évoluera. D'après les simulations dont nous disposons, certaines communes seront surcompensées tandis que d'autres seront sous-compensées. Les communes surcompensées devront verser le delta aux communes sous-compensées.

Au total, 639 communes de plus de 10 000 habitants seraient sous-compensées tandis que 387 communes de plus de 10 000 habitants seraient surcompensées. Ce mécanisme est assez délicat, certaines communes pouvant estimer payer pour les équipements d'autres communes. C'est un aspect très important de cette réforme. La dotation sera figée et la Ville n'aura plus de pouvoir sur les taux. Cette réforme remet complètement en cause l'autonomie des collectivités locales. En outre, toute une fraction de la population ne contribuera plus du tout aux charges de la commune, tout en restant utilisateurs des services offerts par la commune, qu'il s'agisse des routes, des crèches, des bibliothèques, etc. Le lien fiscal avec les administrés disparaîtra complètement pour toute une partie de la population.

Cette réforme n'est pas complètement achevée, puisque le projet de loi 3D (décentralisation, déconcentration et différenciation) est encore en discussion. C'est un projet de loi sur lequel nous ne disposons pas encore d'éléments.

Autre élément : une nouvelle diminution de la dotation globale de fonctionnement. La DGF est de nouveau diminuée. Pourquoi ? D'abord, parce que la population scéenne baisse encore cette année. Ensuite, parce que le gouvernement, depuis deux ou trois ans, a mis au point un nouveau mécanisme d'écrêtement qui fait que les communes dites riches, dont la population a un revenu fiscal de référence supérieur à 75 % de la moyenne nationale sont mises à contribution d'une façon plus importante. Sous ces deux effets, la DGF devrait encore diminuer de 134 k€.

La DGF, qui n'est pas une libéralité ou un don de l'État, puisqu'elle vient en compensation d'impôts que nous percevons sur des services rendus, ne représente plus que 6 % des recettes de fonctionnement de la Ville.

La Ville de Sceaux est par ailleurs membre de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris qui comprend 11 communes. Depuis la création au 1^{er} janvier 2016 de l'établissement public territorial, nous percevons l'ancienne fiscalité versée à la communauté d'agglomération. À charge pour nous de la reverser à l'EPT. Vous voyez que tout cela va impacter notre budget pour un montant de 5,9 M€.

Nous verrons aussi cette année la diminution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et nous devons aussi enregistrer, du fait de la suppression progressive de la taxe d'habitation, une perte de 200 k€, puisque l'État imputera sur nos douzièmes provisoires le montant de la hausse qui avait été décidé en 2018 sur les contribuables dégrevés.

Parallèlement à cela, nous aurons une augmentation des taux forfaitaires de revalorisation des valeurs locatives pour tenir compte de l'inflation fixée à 0,9 % en 2020 pour les locaux d'habitation et à 0,2 % pour les locaux professionnels.

S'agissant des recettes, nous avons acté lors du dernier conseil municipal l'augmentation des tarifs municipaux indexée sur l'inflation estimée à 1,2 %. Je précise que beaucoup de tarifs n'ont pas été modifiés, notamment les tarifs de la pause méridienne, du stationnement payant et de la bibliothèque. Mais nous aurons pour certains tarifs une petite augmentation de 1,2 %.

Nous comptons aussi sur la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux. Nous pensons être à peu près dans la même ligne qu'en 2019, soit une recette estimée à 1,6 M€.

S'agissant des autres recettes, nous devons parler des participations des partenaires institutionnels. Du fait de l'ouverture de deux nouvelles crèches à Albert 1^{er}, la participation de la CAF augmentera de 15 k€ pour s'établir à 185 k€. Autre élément positif, le fonds de compensation de la TVA est estimé pour 2020 à 1 485 k€, soit une hausse de 697k€ par rapport à 2019 du fait de dépenses d'investissement beaucoup plus importantes. Vous savez que les collectivités locales ne sont pas assujetties à la TVA et que l'État compense donc une partie de cette TVA en fonction des investissements réalisés.

Le contexte est également marqué par une nouvelle augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales.

Le FPIC, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est ainsi estimé en 2020 à 528 k€, soit une augmentation de 20 k€ par rapport à 2019. Là aussi, nous sommes pénalisés du fait du revenu moyen des Scéens qui est deux fois supérieur au revenu national.

Autre charge qui pèsera fortement sur nos finances : les dépenses de personnel. Elles devraient progresser d'environ 4 %. C'est plus que l'année dernière, puisque nous avons connu une augmentation de 1,4 %. Cette hausse est due à des décisions nationales telles que la mise en œuvre du RIFSEP, réforme portant sur la rémunération des fonctionnaires. Tous les métiers de la fonction publique devront se fondre dans ce nouveau mécanisme.

Le deuxième élément qui viendra grever nos dépenses de personnel concerne la poursuite de la mise en œuvre du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) avec les reclassements indiciaires applicables au 1^{er} janvier 2020.

On vous donne l'exemple des cadres d'emplois d'éducateurs de jeunes enfants et d'assistants socio-éducatifs qui appartenaient auparavant à la catégorie B avec un traitement indiciaire attaché à cette catégorie et qui passeront au 1^{er} février en catégorie A, ce qui représente un coût supplémentaire.

D'autre part, concernant l'impact des revalorisations de carrière, nous avons été amenés à augmenter des agents qui n'avaient pas bénéficié d'un changement de grade et d'une augmentation depuis plus de cinq ans.

Nous devons en outre prendre en compte les nouvelles bonifications indiciaires. La réforme des zones urbaines sensibles et notre exclusion du dispositif « Politique de la ville » nous a permis d'économiser un certain nombre de points de bonification, passant de 1 117 à 783 en 2019.

Voilà dressés les éléments en matière de dépenses de personnel. Il convient d'ajouter que le personnel communal a fait moins d'heures supplémentaires. En effet celles-ci ont baissé de près de 1 000 heures entre 2018 et 2019 grâce à un important effort de rationalisation. Toutefois, le coût moyen de l'heure supplémentaire est en augmentation, passant de 10,95 € à 14,21 € en raison des reclassements successifs qui ont permis aux agents de bénéficier d'indices majorés plus favorables, mais aussi à l'ancienneté des agents.

Enfin, la réinstauration de la journée de carence nous a permis de faire une économie de 29 k€.

Voilà pour les dépenses de personnel, étant précisé qu'au 1^{er} janvier 2020, la mairie de Sceaux emploie 395 agents sur des emplois permanents et 44 agents sur des emplois non permanents. Cette évolution des effectifs est relativement stable dans le temps. Rappelons que plus de 80 % des agents communaux qui travaillent à Sceaux ne sont pas dans les bureaux, mais travaillent dans la production de services, en lien avec les Scéens. C'est ce qui explique que nous avons beaucoup d'agents en catégorie C (288 agents). Ce sont des agents qui travaillent au plus près des habitants, dans les crèches, les centres de loisirs, dans les services aux personnes âgées ou la restauration collective. Ils rendent véritablement un service à la population.

Nous poursuivons en outre notre plan pluriannuel sur la réduction de l'emploi précaire, mais nous devons toutefois faire appel à des contractuels sur des métiers en tension, tels que l'informatique et la petite enfance, parce que nous rencontrons des difficultés pour recruter des agents titulaires disposant des compétences et de l'expérience attendues.

Quelles sont les évolutions pour l'année 2020 ?

En matière de personnel, nous recruterons deux agents d'entretien et de surveillance dans le cadre de l'ouverture du site sportif des Blagis. Il est également prévu de recruter un agent polyvalent supplémentaire pour les deux crèches des Musiciens.

Comme nous vous l'avons annoncé dans le journal de Sceaux, une classe supplémentaire a été ouverte le 1^{er} janvier dernier à l'école des Blagis qui a rendu nécessaire le recrutement d'un ATSEM.

Tous ces personnels sont au plus près de la population. Ils ne sont pas dans les bureaux à manipuler du papier.

Quelles sont nos priorités pour 2020 ?

Vous les connaissez. Il s'agit d'abord d'améliorer la qualité du service rendu à la population. C'est très large. Cela va de l'accueil à la mairie pour que les gens n'attendent pas à la possibilité de réaliser un maximum de démarches à partir de son ordinateur à la maison, qu'il s'agisse des inscriptions à Sceaux, le 30 janvier 2020

la crèche et aux vacances d'été ou encore le recours au service de facturation en ligne. C'est aussi la recherche d'une plus grande efficacité.

Nous y croyons et c'est la raison pour laquelle nous participons à la certification des comptes publics locaux. C'est cela qui nous a permis de valoriser nos baux à construction. Cette participation nous permet de progresser dans la transparence et la qualité des comptes. Cette exigence de qualité nous pousse également à postuler à l'expérimentation du compte financier unique. Nous attendons de ce compte financier unique une plus grande lisibilité des documents comptables, et surtout une simplification. Il est en effet inutile que le travail réalisé à la mairie soit refait par la trésorerie.

Priorité aussi dans le soutien aux familles scéennes et à l'éducation. La Ville de Sceaux s'enorgueillit de répondre à environ 80 % des demandes de crèche. Cela a un coût, mais cela permet aux femmes de poursuivre leur carrière et de bénéficier ainsi d'une retraite complète.

Nous souhaitons avoir une politique très soutenue envers les familles, les aider à obtenir une place en crèche et éviter qu'elles soient ainsi embarrassées par des problèmes de garde d'enfants.

Nous affirmons aussi la priorité au soutien de la vie scolaire et périscolaire. C'est pour cela d'ailleurs qu'une des spécificités de Sceaux — et je crois que l'on ne le souligne pas suffisamment — est d'avoir un ATSEM dans toutes les classes maternelles. Je crois que Sceaux est la seule commune de l'établissement public territorial à avoir une ATSEM par classe maternelle. C'est un véritable atout pour la ville, parce que cela permet aux professeurs des écoles d'être déchargés de l'intendance et du soutien aux plus petits. Nous avons jusqu'à présent maintenu cette politique qui est une spécificité de notre ville.

Notre politique s'adresse également aux plus fragiles, notamment pendant les périodes de canicule ou de grand froid. Nous avons un dispositif qui nous permet de nous occuper des plus fragiles, avec notamment l'ouverture, et le succès qui ne se dément pas, de l'Espace seniors.

Cette année a été marquée par l'ouverture de deux crèches de 40 berceaux sur le site Albert 1^{er} le 6 janvier dernier ainsi que par la livraison de deux résidences étudiants, la résidence étudiante Pierre-Ringenbach sur le site Albert 1^{er} qui compte 120 logements étudiants appartenant à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et la résidence étudiante des Quatre Chemins qui compte 150 logements étudiants. À ce jour, tous les logements sont loués.

Nous avons aussi à cœur de maintenir un environnement urbain de qualité, notamment de maintenir la voirie dans un bon état et de promouvoir les circulations douces, le vélo et de diminuer la place de la voiture.

Nous avons aussi réalisé de nombreux travaux en matière d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Et nous avons mis en place avec la Croix-Rouge des transports pour les personnes qui ont le plus de mal à se déplacer.

Nous avons la volonté d'améliorer tous les parkings et de les sécuriser par un système de vidéoprotection mis en place à la suite de la DSP passée avec EFFIA. Vous avez pu constater tous les travaux que nous avons faits en 2019 : des parkings sécurisés pour les vélos, l'amélioration de l'éclairage, etc.

Autre priorité de la Ville qui sera poursuivie en 2020 : les actions de prévention en matière de sécurité publique. En 2019, nous avons organisé le premier salon en matière de sécurité publique. Nous avons poursuivi la mise en œuvre du réseau de vidéoprotection. Je vous rappelle l'ouverture prochaine d'un centre de supervision urbaine qui permettra de visualiser l'ensemble des caméras installées dans la ville et éventuellement d'avertir la police municipale sur le terrain et d'intervenir ainsi plus rapidement.

En outre, nous poursuivrons en 2020 notre programme d'installation des caméras de vidéoprotection, puisque nous avons prévu d'en installer 24 supplémentaires. Ces caméras s'ajouteront à la quarantaine de caméras déjà présentes sur le domaine public ainsi qu'à celles installées par les bailleurs privés. Ces 24 caméras de vidéoprotection seront installées dans le quartier de la Ménagerie, sur le site sportif des Blagis, devant les gares de RER de Sceaux et de Parc de Sceaux et aux Chéneaux-Sablons.

Cela représente un effort important de la Ville. L'État devait soutenir l'effort de la commune, mais il s'est finalement ravisé. Le poids de cet équipement pèse donc exclusivement sur la Ville.

Nous voulons en outre que nos actions municipales soient engagées dans une démarche de développement durable. L'année dernière, à la suite de la démarche « Parlons ensemble de l'environnement », nous avons fait installer des bornes de recharge gratuites pour les véhicules électriques en face de la mairie. Nous allons concrétiser en 2020 le budget participatif.

Nous continuons à subventionner les vélos à assistance électrique et nous avons la volonté de participer au recyclage, à l'économie circulaire, à l'exemple de la collecte menée avec Écosystème, le samedi, d'appareils électroménagers usagés, mais qui peuvent encore servir soit, parce qu'ils peuvent être réparés, soit, parce que l'on peut récupérer de la matière première. Cela permet en outre de former et de favoriser le retour à l'emploi. Tous ces éléments matière de développement durable sont une priorité de la majorité.

Nous voulons affirmer notre soutien au logement social. C'est un soutien qui se veut à la fois quantitatif, puisque nous avons pour objectif d'atteindre 25 % de logement social comme la loi nous le demande. Nous sommes aujourd'hui à 22,4 %. C'est aussi un soutien qualitatif, à l'image de la livraison du premier bâtiment des Mésanges qui répond à des normes beaucoup plus qualitatives en matière d'isolation.

Autre priorité : l'accompagnement des nombreuses activités associatives. Les gens aiment vivre à Sceaux, parce qu'il y a notamment beaucoup d'associations qui contribuent à l'attractivité de la ville. Par exemple, en 2019, nous avons ainsi mis en place la Shubertiade pour les personnes qui

souhaitent écouter de la musique. Tous ces éléments font que les gens aiment vivre à Sceaux et y restent.

En 2019, nous avons enfin beaucoup travaillé avec le domaine départemental du parc de Sceaux pour célébrer l'année Colbert.

Tous ces éléments sont nos priorités et ces priorités n'ont pas varié au cours du mandat.

Nous souhaitons enfin poursuivre le maintien en bon état du patrimoine municipal.

Ainsi, parmi les principaux dossiers à traiter figurent notamment :

- ✓ la fin des travaux du site sportif et de loisirs des Blagis, avec notamment l'aménagement des espaces extérieurs ;
- ✓ la poursuite des travaux de réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste ;
- ✓ l'équipement en vidéoprotection de la place des Ailantes, d'une partie du jardin de la Ménagerie, des places devant les gares de Sceaux et de Parc de Sceaux, de l'avenue Arouet et du site des Blagis ;
- ✓ la poursuite de l'enfouissement des réseaux ;
- ✓ la rénovation de certaines voiries, notamment la rue des Aulnes, la fin de la rue du Lycée et la rue de Bagneux.

Dans cette optique, nous continuerons à rechercher auprès de nos partenaires tous les dispositifs nous permettant d'obtenir des subventions. C'est pour nous très important. Je vous rappelle à cet égard que le site sportif des Blagis a été subventionné à hauteur de 41 %, que la crèche Albert 1^{er} a été subventionnée à hauteur de 38 % et que les travaux de réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste devraient être subventionnés à hauteur de 44 %. C'est aussi la raison pour laquelle nous étions obligés de faire ces investissements. Nous disposons en effet de deux ans pour réaliser les travaux à compter de la notification de la subvention. Si nous ne le faisons pas, nous perdons la subvention et d'autres communes en profiteront. Or, nous avons à cœur de défendre les intérêts des Scéens.

Nous aurons éventuellement recours à l'emprunt compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt. Enfin, nous ferons des arbitrages en matière de cessions foncières avec notamment l'objectif de confirmer la vente de la rue du Maréchal Joffre.

Voilà pour les orientations budgétaires 2020.

M. le maire

Merci beaucoup, M^{me} Drancy. Je vois que vos petits soucis n'ont pas entamé votre enthousiasme ni votre engagement.

Chers amis, qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

Jean-Jacques CAMPAN

Je serai bref pour ne pas compliquer la vie de M^{me} Drancy. Je vais répéter ce que je dis depuis maintenant une douzaine d'années concernant la dette. J'entends votre discours systématique : la dette ne coûte pas cher. Elle ne coûte pas cher, on assume, on emprunte. Ceci étant, il ne faut pas oublier qu'il faut rembourser le capital. Depuis un certain nombre d'années, et cela va continuer encore un certain nombre d'années, nous devons grosso modo rembourser 4 M€ tous les ans, compte tenu de tous les emprunts qui ont été faits et des investissements réalisés depuis 2004, à commencer par l'extension de la mairie qui a coûté 18 M€, même s'il y a eu quelques subventions. En général, je préfère parler du coût de l'investissement. Même si des subventions proviennent d'autres collectivités, nous finissons par les payer par un autre biais. 4 M€ par an, cela représente un parking souterrain sous la place de Gaulle, par exemple. Je ne peux donc pas souscrire à votre proposition de continuer à emprunter au motif que les intérêts sont faibles.

Ensuite, un petit détail technique qui n'a rien à voir avec le fond. Vous avez dit tout à l'heure que la loi NOTRe fait que l'on perçoit l'argent destiné à l'établissement public territorial et qu'on lui rend. J'ai une question purement technique à laquelle vous pourrez peut-être répondre. Je me suis en effet toujours demandé pourquoi l'on n'avait pas conservé la colonne de la communauté d'agglomération plutôt que de faire ce trafic. Il me semble que cela aurait été plus simple. Cela complique un peu les comparaisons. Lorsqu'on veut comparer d'une année sur l'autre, il faut prendre en compte les plus et les moins. Cela complique la vie de ceux qui veulent bien se plonger dans les comptes.

S'agissant de la dette, vous parlez d'une dette de 55,1 M€. Nous aurions tendance à dire qu'elle est plutôt de 61 M€. Il faut rajouter les 4,9 M€, puisque vous avez toute cette mécanique des baux payés d'avance. Je me demande quel est l'intérêt des bailleurs sociaux à payer 60 ans de loyer d'avance. C'est donc bien une dette. Et l'on a vu dans les comptes environ 1,2 M€ qui semblent être la régularisation d'anciennes opérations de ce type. Je ne connais pas le détail. Finalement, quand je fais le total, la dette s'élève à un peu plus de 61 M€.

Je reviendrai également sur d'autres détails. Vous écrivez page 16 que les avantages concurrentiels du fait des dégrèvements donnés sur la taxe d'habitation disparaîtront. Ils disparaîtront par la force des choses. À partir du moment où la taxe d'habitation est supprimée, il n'y a plus d'abattement à faire. Je ne comprends donc pas pourquoi vous écrivez que ces avantages concurrentiels disparaissent.

Une remarque sur le compte foncier unique. Pour ce qui nous concerne, c'est une bénédiction. Je ne vous cache pas que, moi qui venais du privé, j'ai eu un peu de mal lorsque j'ai commencé à travailler sur les comptes, il y a 14 ans. Si l'on arrive à ce compte foncier, on n'aura plus à voter l'équivalence entre le compte de gestion et le compte administratif. C'est certainement une avancée, qui ne change rien à la politique générale de la ville, mais c'est toujours bon à prendre.

Je ne développerai pas davantage. Je crois que cela suffira pour aujourd'hui.

Je voulais aussi poser une question qui figurait d'ailleurs dans la question orale de la précédente séance.

Page 21, vous écrivez : « *Quoiqu'il en soit, les taux d'imposition ne seront pas modifiés en 2020* ». Ils ne seront pas modifiés en 2020, mais qu'en sera-t-il après ? Si vous êtes élu, que va-t-il se passer à partir de 2021 ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

M. le maire, Mesdames et Messieurs de la majorité, après lecture de ce rapport d'orientations budgétaires, je n'ai rien trouvé de nouveau par rapport à ceux des cinq dernières années. J'ai néanmoins un certain nombre de remarques à formuler.

La première concerne le montant d'investissement, c'est bien 17 M€ par an et non pas 3 M€ comme l'a dit M^{me} Drancy. Vous avez parlé de 3 M€. C'est le montant de l'autofinancement et non pas le montant de l'investissement total.

Vous commencez votre rapport par l'endettement de la Ville qui, comme chacun le sait, est colossal, puisqu'il représente environ 3 000 € par habitant alors que la moyenne des villes de la même taille ne dépasse pas 1 000 €, soit trois fois moins. Mais ceci n'est qu'un détail pour vous et vous nous expliquerez, comme d'habitude, que l'emprunt est peu cher et qu'il ne faut pas s'en priver pour faire des investissements d'avenir. Si cela était au moins vrai. Il s'agit parfois d'investissements hasardeux, j'irai jusqu'à dire à très haut risque. Vous précisez vous-même à la première page du rapport concernant le prêt relais qu'il n'y a ni plus ni moins qu'une dette nouvelle, vous en conviendrez, que vous avez dû souscrire pour faire face au recours intenté contre la Ville pour la vente du terrain situé 5 rue du Maréchal Joffre alors qu'à la base, cela devait être une recette pour la Ville. Mais celle-ci n'est pas à 5,5 millions près.

J'ai l'impression que vous avez manqué de clairvoyance dans cette affaire et qu'il fallait peut-être rechercher un compromis lorsque cela était possible — vous l'avez fait pour la délibération précédente —, mais comme d'habitude, on s'arc-boute et ceux qui ne sont pas d'accord n'ont qu'à faire des recours s'ils le souhaitent. C'est l'une de vos formules favorites ces dernières années.

J'en veux pour preuve ma demande répétée à plusieurs reprises concernant le projet de l'amiral. Le Château de l'amiral qui a coûté à la Ville 4 M€ et qui a été financé par une nouvelle dette, projet stoppé à cause de recours alors que l'on aurait pu avancer si vous aviez fait les choses dans les règles vis-à-vis notamment des colotis. Et ce n'est pas faute de vous avoir alerté à maintes reprises.

On a donc pour le moment 10 millions de dettes, 5 rue du Maréchal Joffre et le Château de l'amiral, pour des projets qui ne se font pas, mais les intérêts courent et sont payés par les Scéens tous les ans. En 2018, vous avez augmenté les impôts locaux : 6,7 % de hausse pour la taxe d'habitation et

8,7 % de hausse pour la taxe foncière — je tiens à le rappeler — pour faire face à des investissements de dernière minute, sinon certaines subventions risquaient de nous passer sous le nez.

Là aussi, vous avez manqué d'anticipation, car vous auriez pu planifier ces travaux bien à l'avance pour éviter d'être pris à la gorge, sauf si cela n'a été que de la tactique. D'ailleurs, vous avez refusé d'emprunter, ce qui nous a assez surpris sur le moment.

En 2019, vous avez réitéré en faisant de nouveaux emprunts à cause de pics de dépenses d'investissement — je vous renvoie la page 2 — liés à des retards dans le démarrage des projets pour des raisons extérieures à la Ville, dites-vous.

Là aussi, je pense que vous avez manqué d'anticipation, mais cela n'est pas important, car l'emprunt n'est pas cher et les Scéens paieront. Cette fois-ci, vous avez opté pour l'emprunt, comme par hasard, contrairement à 2018.

Aujourd'hui, vous nous promettez qu'en 2020, il y aura des baisses significatives des investissements. Il faudra m'expliquer le rachat de la maison d'architecte de 1,3 M€, le projet Charles de Gaulle dont j'ai démontré qu'il nous coûtera 1,23 M€. Avec quoi allez-vous les financer ? Et le nouveau centre de supervision urbaine, flambant neuf, dont vous parliez ? Je suppose que vous le ferez avec la dette, puisque l'emprunt n'est pas cher.

Si je comprends bien, vous allez continuer dans votre logique dépensière, une sorte de fuite en avant, si vous êtes réélu. Et ce sont les générations futures qui paieront le prix. Franchement, pour le centre de supervision urbaine, il y a d'autres manières de gérer cette affaire, mais les élections approchant, vous voulez montrer aux Scéens que l'on s'occupe enfin de leur sécurité, sauf qu'ils ne sont pas dupes et vous le montreront très bientôt dans les urnes.

Vous auriez pu récemment tirer parti de la vente de certains terrains pour renflouer les caisses de la Ville et éviter de recourir à l'emprunt systématique. Je pense notamment à la vente du terrain du sentier de la Tour pour 2,9 M€ alors qu'il en vaut beaucoup plus si vous aviez pris la peine de lui réserver les mêmes conditions de vente que celui du terrain du 5 rue Maréchal Joffre vendu à 5,6 M€. J'en avais d'ailleurs parlé lors de la séance du 25 juin 2019. Je ne parle même pas du projet Charles de Gaulle dont le terrain a été presque vendu pour une bouchée de pain alors que la Ville croule sous la dette. Mais ceci est une autre histoire qui n'est pas près d'être terminée, je vous l'assure.

Vous pourriez aussi augmenter l'autofinancement en rognant sur certaines dépenses comme la communication. Il y a eu d'ailleurs une tribune là-dessus. Plus de 260 000 € rien qu'en impression papier. Vous pourriez augmenter les recettes en négociant mieux avec les DSP, notamment avec la société EFFIA qui gère les parkings de la ville. On les a laissés et on leur a donné encore un cadeau de 160 000 €. Vous voyez qu'il y a des pistes sans recourir fatalement à l'emprunt.

Vous nous rassurez ensuite sur la non-toxicité de notre dette et vous affirmez qu'elle est sous contrôle et qu'elle n'est qu'à moitié à taux variable, presque 50 % quand même. Or, on connaît la

volatilité des taux d'intérêt, surtout qu'un peu plus loin, dans ce même rapport, vous nous faites tout un paragraphe sur les tensions commerciales qui vont s'apaiser entre les USA et la Chine, que l'on va rentrer dans un environnement un peu moins incertain en 2020 avec la fin du BREXIT, même si des risques sont à prévoir entre les USA et l'Iran. Pourquoi pas ? On peut faire de la géopolitique, mais la Ville n'a pas à vocation à être une agence de trading qui passerait son temps à spéculer sur la baisse et la hausse des taux d'intérêt pour qu'à la fin du jour, elle fasse des économies de bout de chandelle. Page 3, vous dites que les intérêts diminuent de 31 000 €.

Je préfère ne pas jouer en bourse avec les deniers de nos concitoyens, être en taux fixes sur la totalité de mes emprunts et chercher à diminuer les dépenses non nécessaires. Je vous ai parlé du montant exorbitant des impressions alors que l'on est dans un monde de plus en plus digitalisé. Le jour où les taux vont exploser, car on n'est pas l'abri, cela coûtera très cher d'autant plus que les taux fixes ne sont pas si importants que cela. On va en parler, puisqu'il y a une délibération concernant l'opération d'extension de la maison de retraite Renaudin. Eux ont choisi un taux fixe à 0,87 % sur une durée de 20 ans. C'est donc intéressant.

Maintenant que vous avez fait le tour de la dette, vous vous attaquez à l'État. Désolé, je n'ai pas trouvé d'autres mots. Attaquer, c'est bien ce que vous faites. Je sais que la baisse de la dotation générale de fonctionnement et plus récemment de la suppression de la taxe d'habitation sont un problème pour vous. Ce sont vos uniques sources principales de recettes. Là aussi, il y a un manque patent d'anticipation de votre part. Vous avez choisi que Sceaux devienne une ville purement résidentielle et un campus universitaire sans développer son économie alors qu'elle a tous les atouts pour réussir, et c'est un homme de gauche qui vous le dit.

En suivant cette politique, vous l'avez condamnée à rester tributaire pour ses recettes exclusivement de la fiscalité locale et de la DGF. Comme il y en a une qui vous échappe, la bien nommée taxe d'habitation, cela fausse votre vision, car vous avez manqué d'anticipation. Je suppose que vous allez vous rattraper sur la taxe foncière, mais pour combien de temps ?

Ce n'est pas faute de vous avoir demandé d'accueillir par exemple une pépinière d'entreprises vu l'excellente qualité intellectuelle des Scéens, la présence sur notre territoire d'une école d'ingénieurs — je regrette aujourd'hui amèrement son départ et l'on fera tout pour la retenir — d'un IUT et d'une faculté.

J'en termine là et j'espère que, dans deux mois, une autre majorité sera élue, afin de mettre de l'ordre dans les affaires de notre ville. Je vous remercie.

Jean-Philippe ALLARDI

Merci, M. le maire.

Après cet inventaire à la Prévert, j'aimerais que l'on revienne aux actions de la majorité municipale, à ce que nous devons aux Scéens.

Tout d'abord, je voudrais remercier notre collègue et les services pour la qualité du rapport présenté, parce qu'il est très clair. On a vraiment l'état actuel du travail accompli.

J'entends toujours l'éternelle ritournelle de la dette. Je veux bien, mais face à la dette, je voudrais que l'on mette les actifs. Certaines villes gèrent tout par des locations de locaux ou d'écoles. Ce n'est pas la politique de notre ville. C'est une politique clairvoyante depuis des années. J'aimerais qu'un jour, on puisse faire un état des actifs qui sont aussi en devenir de notre ville.

Dans le rapport, il est rappelé que 80 % des agents sont consacrés à la production de services. C'est bien le cœur de la mission de l'activité de la Ville. C'est ce qui fait le bien vivre de notre ville. C'est ce que recherchent les Scéens. Ne perdons pas de vue cet objectif.

Un mot me vient à la lecture de ce rapport, celui de proximité. Proximité dans l'éducation avec tout cet accompagnement scolaire. Proximité culturelle, cela a été rappelé, c'est ce que viennent chercher les Scéens. Tous ces éléments font partie de l'attractivité de notre ville. Proximité sportive dans toutes les pratiques offertes dans nos structures. Proximité dans la politique du campus urbain, n'en déplaise à notre cher collègue. Ce campus urbain est producteur de richesses. Toutes les études le prouvent aujourd'hui. Et c'est l'ADN de notre ville. La formation représente la plus grande activité de notre ville avec 10 000 étudiants et 14 500 apprenants. Si l'on compte toutes les personnes qui gravitent autour du campus, c'est plus de 1 000 personnes qui viennent travailler et consommer sur notre ville. Et nous n'avons rien fait pour que cette activité demeure ?

Enfin, il y a aussi ce difficile exercice qui est l'équilibre entre le maintien des acquis et le futur que nous devons imaginer. J'entends à chaque fois parler d'économies. On n'entend que cela, partout dans nos assemblées. Je veux bien, mais à force de tout gérer avec l'économie, on n'envisage plus rien et on laisse mourir certains lieux. On en connaît pleins autour de nous, en province, etc. Ce n'est pas le cas de notre ville. Il faut être aussi visionnaire, avoir cet équilibre entre la qualité de ce que nous avons et ce que nous devons offrir aux futures générations. C'est pour cela que nous souhaitons continuer notre mission. Merci, M. le maire.

Christian LANCRENON

Je vais être un peu plus nuancé et mettre l'accent sur les points positifs.

Avant cela, je voudrais revenir sur deux points qui m'ont interpellé, notamment sur la pépinière d'entreprises dont parlait M. Alaoui-Benhachem. J'ai bien connu ce système. Il faut savoir que cela coûte une fortune. Il faut qu'elle soit autogérée pour que cela marche. Et pour qu'elle soit autogérée, il faut avoir le bâtiment. Or, nous n'avons pas de bâtiments à disposition. Rueil-Malmaison a ce bâtiment et a une pépinière d'entreprises autogérée. Ici, c'est impossible. On a un espace de coworking qui marche très bien et c'est ce qu'il faut viser de plus en plus.

Et je ne comprends pas pourquoi on s'arc-boute sur cette maison d'architecte. Cela fait partie de l'actif de la ville. Ce n'est pas comme si c'était de l'argent parti en fumée.

Je trouve que ce ne sont pas forcément de bons arguments.

Je mettrai l'accent sur les points positifs que j'ai notés. Objectivement et franchement, on peut reconnaître les efforts faits dans un contexte difficile depuis six ans. Il y a une maîtrise des dépenses de fonctionnement, une capacité d'autofinancement qui augmente à 4,8 M€, des progrès dans la rationalisation — et Dieu sait si nous la demandions depuis 12 ans — et cela malgré des frais de personnel en hausse et la réforme sur la taxe d'habitation.

Là aussi, j'aimerais vous reprendre. Dieu sait si j'ai parlé d'anticipation, mais franchement, qui a vu venir cette réforme sur la taxe d'habitation ? On ne peut pas parler d'anticipation. C'est dingue d'entendre parler d'un manque à gagner de 14 M€ si l'État ne compense pas. C'est complètement dingue. Ce n'est pas un bon exemple non plus. Cette réforme, personne ne pouvait l'imaginer.

Les investissements coûteux ont été réalisés ou sont en cours, comme la restauration de l'église. La plupart des investissements sont faits. Je pense qu'il faut maintenant poursuivre cette maîtrise des dépenses.

Chantal BRAULT

Je veux dire un mot. Dans tous ces débats que nous connaissons par cœur, parce qu'ils sont récurrents, il y a cette obsession des finances et de la dette. C'est important, nous le savons, mais ceux qui formulent des critiques si violemment ne prennent pas en compte l'ensemble des actions conduites dans notre Ville, ce qui est construit depuis des années par nos politiques publiques, dans tout ce qui fait la vie de cette Ville. Personne n'en parle jamais.

Il y a une réussite tout à fait exemplaire sur toute la politique familiale depuis la naissance des enfants jusqu'au campus urbain. Il y a tout ce qui se fait dans les activités sportives, les loisirs, l'école, tout ce que nous portons et qui fait la dynamique de cette ville. Le rayonnement de Sceaux est attaché prioritairement à tout cela. Les nouveaux Scéens viennent chercher cela, le service public, la qualité de vie et tous les services que nous leur proposons. Ils sont exigeants certes. Ils veulent le meilleur. Et l'on n'a pas toujours les moyens de faire le meilleur, mais il y a une véritable dynamique qui est le fondement de notre action municipale. Elle s'inscrit dans une filiation de ce qui se fait à Sceaux depuis longtemps. Il y a une pérennisation de cette qualité et de cet engagement.

Sur les économies, puisque l'on a parlé de la petite enfance tout à l'heure, nous avons diminué ces dernières années le reste à charge de la Ville de 50 à 37 %. Ce sont des efforts réalisés au quotidien tout en maintenant la même qualité de service.

Cette qualité de service, c'est aussi notre spécificité. Dans nos crèches notamment, nous avons un niveau de personnel élevé en termes de formation et d'études, même si de grands projets de formation des puéricultrices devaient arriver et que l'on ne les voit pas venir. Mais enfin les villes continuent à gérer leurs équipements et leurs structures d'accueil pour jeunes enfants. Elles continuent aussi à porter les écoles. Nous sommes coéducateurs. Nous mettons dans nos écoles des

moyens en termes de culture, de sport, de musique, d'éléments tout à fait particuliers qui n'existent pas ailleurs, ou moins, ou peu, et qui font que la ville n'est pas simplement un partenaire qui construit, qui meuble, qui nettoie les classes ou revisse les chaises des écoles. Nous pourvoyons à l'éducation. Nous sommes coéducateurs.

Tout cela fait sens et conduit les familles à s'installer à Sceaux, à s'attacher à Sceaux, à vouloir que leurs enfants y restent. Et c'est d'ailleurs le cas, car on les voit revenir et s'y installer. Ils ont une exigence sur ces services, sur le rayonnement, sur tout ce que nous savons faire et que nous portons depuis longtemps.

Hélia CACERES

Merci, M. le maire.

Ce rapport met en évidence la faiblesse des ressources de la commune, en partie due à la suppression de la taxe d'habitation et à la baisse importante de la dotation globale de fonctionnement, une baisse considérable de 52 % en 7 ans. Un processus qui s'est accentué par la politique du gouvernement actuel.

D'autre part, je constate avec regret la perte d'un certain nombre de prérogatives de la commune en faveur de Vallée-Sud Grand Paris.

Tous ces faits ne vont pas dans le sens d'une décentralisation territoriale. On ôte à la commune une partie du pouvoir de décision et de ses ressources.

Dans ce rapport, il y a un certain nombre de points positifs et négatifs. Les points positifs ont été cités par M^{me} Brault, en partie. Peut-être que je peux quand même en citer quelques-uns, par exemple la politique vis-à-vis du personnel de la Ville, la lutte contre l'emploi précaire et la revalorisation des carrières, toute la politique pour la construction de logements étudiants, la politique sur l'éducation, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et l'effort réalisé pour plus de transparence dans les comptes de la ville

La Ville a reçu aussi un certain nombre de prix pour la qualité de ses services, ce qui est une bonne chose. Et je profite de l'occasion pour féliciter le travail des agents et du personnel de la Ville, car tous ces prix reflètent la qualité de leur travail.

En ce qui concerne les points avec lesquels je ne suis pas d'accord, c'est d'une part qu'il faudrait mettre en cohérence les mots et les faits en ce qui concerne la politique du développement durable. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur certains manquements en matière de développement durable dans les écoquartiers et aussi dans le projet Charles de Gaulle. Je soutiens la charte de l'arbre, le plan vélo, la préservation et le développement du patrimoine végétal, mais il faut les appliquer dans tous les projets de la ville. Et que cela ne reste pas uniquement au niveau des textes.

Un autre point sur lequel je veux intervenir : la vidéosurveillance. Vous proposez tout un projet de caméras de vidéosurveillance dans différents endroits de la ville. Lorsque vous êtes aux États-Unis, il y a des caméras partout. Vous traversez la frontière, au Canada, les maisons ont leurs portes ouvertes 24 h/24. Par contre, ils ont fait le choix d'investir, non pas dans des caméras de vidéosurveillance, mais dans des ressources humaines. Des médiateurs se baladent dans tous les quartiers de la ville, sont en communication avec les habitants et peuvent ainsi prévenir certains conflits. La présence humaine est beaucoup plus efficace que la présence des caméras de vidéosurveillance. Je ne suis donc pas favorable à cette politique de multiplication des caméras partout dans la ville. Il vaut mieux créer des postes de médiateurs. Des jeunes pourraient faire ce travail.

Je voulais enfin intervenir sur le fait que la ville manque vraiment d'activités créatrices d'emplois. Je ne voudrais pas que la ville devienne une belle ville-dortoir. La création d'emplois pourrait éviter à bon nombre de Scéens de prendre les transports en commun déjà saturés ou de prendre leur voiture pour aller travailler ailleurs.

Je vous avais déjà fait une proposition pour le Château de l'amiral qui aurait pu recevoir un groupe d'entreprises travaillant dans la rénovation thermique et dans les énergies renouvelables. Cela pourrait, entre autres faciliter, la grande entreprise de rénovation thermique de la ville. Et je pense que la ville pourrait aussi accueillir d'autres types d'entreprises, dans le secteur numérique par exemple. Il ne faut pas laisser à la ville des activités exclusivement intellectuelles. Il faut qu'elle puisse créer des emplois et avoir des revenus.

Je crois que c'est tout ce que je peux vous dire sur ce rapport.

Francis BRUNELLE

Très rapidement, M. le maire, pour souligner l'action sociale que nous menons sous votre autorité avec Monique Pourcelot. Je voulais simplement rappeler le succès de l'Espace seniors qui est à la disposition non seulement des seniors, mais aussi de leur famille. Nous avons en particulier une politique très active en faveur des aidants. Vous savez l'importance des aidants au sein des familles, en particulier en cas de dégénérescence neurovasculaire.

Nous avons maintenu de manière extrêmement active le service de soins infirmiers. La ville possède 30 lits autorisés par l'ARS et nous avons très récemment signé une convention avec une structure d'hospitalisation à domicile permettant la prise en charge de pathologies un peu plus lourdes, et en particulier d'éviter les hospitalisations inutiles.

Le service social s'occupe de l'accompagnement, en particulier de l'accompagnement financier des familles en difficulté.

Enfin, comme vous le savez, puisque le dernier numéro du journal l'a mentionné, il y a une politique extrêmement active dans le domaine de la santé et M^{me} Cacères a en outre rappelé notre politique très active dans le domaine du handicap, et je l'en remercie.

Merci, M. le maire.

Florence PRESSON

Aujourd'hui, quel Scéen peut être choqué lorsque son voisin ou ses amis empruntent pour acheter un logement ? Je pense que l'on va plutôt dire d'eux qu'ils sont prévoyants, qu'ils préservent l'avenir de leurs enfants, qu'ils leur donnent les moyens de mieux démarrer dans la vie grâce à ce bien.

Je crois que nous pouvons être très largement sereins pour l'avenir des générations futures à Sceaux. Qu'est-ce que nous leur préparons ? Qu'est-ce que nous leur léguons ? Des écoles et des équipements en excellent état, un espace public régulièrement entretenu et amélioré, des bâtiments publics rénovés et sobres en énergie. Je pense que lorsqu'on commence dans la vie de cette façon, on peut être plutôt serein.

Patrice PATTEE

Je serai assez bref.

M. Lancrenon a repris quelques chiffres cités par M. Alaoui-Benhachem. Il n'en a cité que deux. Je pense que l'on aurait pu reprendre toute l'intervention que vous avez faite, M. Alaoui-Benhachem. Je suis impressionné par votre art de sortir n'importe quels chiffres de son contexte et de les additionner pour faire du grand spectacle, mais cela n'a pas beaucoup de sens.

Vous nous reprochez d'accuser l'État. Je crois que le rapport présenté par M^{me} Drancy est complètement factuel. La suppression de la taxe d'habitation, ce n'est pas une accusation, mais un constat. La réduction des recettes que nous apportait l'État en compensation de ce qui a été supprimé antérieurement, ce n'est qu'un constat.

Il y a eu beaucoup de discussions au sein de notre majorité sur la manière de traverser cette période de tourmente. C'est même plus que de la tourmente. Cela devient critique. On s'est beaucoup interrogé sur les coupes sombres que nous pourrions faire. Cela a été évoqué par M^{me} Drancy sur les ATSEM. On s'est même posé la question de fermer les crèches. Cela aurait été un scénario catastrophique. Mais nous nous sommes interrogés sur les coupes sombres que l'on devait faire dans les services apportés aux Scéens.

Je constate, à la fin de ce mandat, que nous avons maintenu tous les services auprès des Scéens. La vitalité de Sceaux n'en a pas été altérée.

Je discutais récemment avec des Scéens qui comparaient Sceaux avec des communes voisines. Ils me disaient qu'il y avait de la vitalité à Sceaux. Pour reprendre un terme que vous aimez bien, M. Alaoui-Benhachem, non seulement Sceaux avance, mais elle poursuit sa trajectoire.

Nous avons réussi à sauvegarder ce qui nous paraît être l'essentiel, ce qui fait la qualité de vie à Sceaux, en serrant les boulons partout. On l'a dit. On a évoqué la diminution des heures supplémentaires, les efforts réalisés en matière de gestion. Je ne peux que me féliciter de la présentation de ce budget 2020 qui s'inscrit dans la continuité des budgets des années ayant composé ce mandat au cours duquel nous avons su préserver la qualité de vie des Scéens en dépit d'un contexte très compliqué.

Thierry LEGROS

Juste pour finir, excusez-moi...

M. le maire

Vous ne m'avez pas demandé la parole, mais je vous la donne volontiers, M. Legros.

Thierry LEGROS

Et au prix d'un endettement par habitant multiplié par trois et au prix d'une augmentation des impôts considérable !

M. le maire

Merci de cette analyse approfondie.

Isabelle DRANCY

Je suis quand même surprise de vos critiques alors que cette année la dette publique nationale dépasse le seuil des 100 % du PIB. La dette de Sceaux sert uniquement à l'investissement. On ne s'endette pas pour payer des fonctionnaires, mais pour construire et investir. Il nous semble en effet naturel de reconstruire la mairie pour qu'elle puisse perdurer dans 30 ou 40 ans. De la même façon, il nous semble normal de réhabiliter le marché plutôt que de le détruire, même si cela coûte plus cher, parce que nous pensons que les générations actuelles ne doivent pas supporter la totalité de cet investissement alors même qu'il servira aussi à nos enfants et à nos petits-enfants.

La dette de Sceaux est saine. J'en veux pour preuve que l'on obtient des financements. J'entends dire que la dette nous coûte 4 M€ par an, soit un parking par an. Nous n'avons pas besoin d'un parking par an. En revanche, on peut avoir besoin d'une bibliothèque, qui, depuis sa réouverture, est très fréquentée, ou de logements pour nos étudiants. On a entendu dans la presse que les étudiants étaient mal logés et qu'ils ne se faisaient pas soigner faute de revenus suffisants. Nous pouvons être fiers de ce que nous faisons. C'est de l'investissement productif.

S'agissant des baux emphytéotiques, vous le savez puisque nous en avons parlé lors des deux derniers conseils municipaux, la législation n'était pas très claire sur leur comptabilisation jusqu'à la parution d'une recommandation du conseil de normalisation des comptes publics. Jusqu'à une période très récente, les communes ne géraient pas l'actif. Elles ne géraient que les comptes de résultat.

Il ne me semble pas anormal que la Ville se positionne dès lors que des opportunités telles que le Château de l'amiral se présentent.

Vouloir faire du bureau ne rapportera rien à la Ville. La cotisation foncière des entreprises (CFE) ou la cotisation sur la valeur ajoutée de l'entreprise (CVAE) ne reviennent pas à la Ville. Tout remonte à l'intercommunalité. Même si demain, Sceaux se couvrirait de pépinières d'entreprises, la Ville ne toucherait pas un euro. La tradition de Sceaux, c'est d'avoir des établissements universitaires secondaires de très haute qualité. C'est cela qui attire les gens.

C'est aussi les commerces, et notamment ceux de la rue piétonne, qui les attire.

Je suis d'accord avec vous, nous n'avons pas dévié de notre programme depuis 2014. Et c'est, parce que nous avons la passion de notre ville que nous pensons qu'il faut agir ainsi. Faire des investissements pour l'avenir, pour nos enfants et nos petits-enfants et garder la spécificité de Sceaux. Nous ne voulons pas banaliser la ville. On ne va pas transformer Sceaux en La Défense. On ne va pas faire des pépinières d'entreprises.

Il nous semble en revanche tout à fait cohérent de faire une grande école de cuisine au Château de l'amiral en corrélation avec la rue piétonne connue pour ses commerces de bouche qui sont tenus par de nombreux meilleurs ouvriers de France. Je ne veux pas polémiquer, mais voilà ce que j'avais à dire.

M. le maire

Chers amis, je souhaiterais ajouter quelques mots.

Je trouve d'abord que l'expression de la majorité municipale est pleine d'engagement. Ayant entendu dire que l'équipe était à bout de souffle, je me dis que l'on a quand même encore un peu de ressources. Ce qui a été dit par chacun démontre l'importance d'avoir une gestion municipale équilibrée. L'équilibre est un mot très important. La cohérence dans le temps est également très importante. Isabelle Drancy l'a évoquée. Sans cette cohérence, il est impossible d'influer durablement sur l'avenir d'une ville. C'est la même chose pour une entreprise industrielle. Une organisation humaine doit se piloter dans la cohérence dans le temps. Elle ne doit pas souffrir d'à-coups. C'est d'ailleurs l'un des problèmes que rencontre l'État, indépendamment de toute critique. L'un des sujets, c'est le court-termisme. Les municipalités ont la chance de pouvoir encore raisonner à long terme. C'est ce que nous essayons de faire.

Je reviens sur la question de l'équilibre. Je prendrai l'exemple de la vidéosurveillance et des médiateurs, dont a parlé M^{me} Cacères. Je suis d'accord avec l'idée que la présence humaine est probablement plus efficace à long terme qu'un système mécanique de vidéosurveillance. Malheureusement, nous devons régler les difficultés immédiatement, et non pas dans 5 ou 10 ans. La vidéosurveillance est un moyen de le faire, mais cela n'empêche pas la présence de la médiation humaine. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'avoir des gardes urbains qui peuvent jouer ce rôle de médiation. Ce ne sont pas des policiers. C'est également la raison pour laquelle nous demandons que les effectifs de la police nationale puissent retrouver leur niveau antérieur sur notre circonscription. Il n'y a pas opposition entre ces deux démarches. C'est un équilibre à trouver entre deux manières de traiter une difficulté, entre le court terme et le long terme (l'éducation et la médiation). Il y aurait beaucoup à dire sur cette notion d'équilibre. On pourrait aussi évoquer l'équilibre à trouver entre la place de la voiture et celle des mobilités douces. À Sceaux, nous avons fait le choix d'une politique résolue en faveur du vélo, et pas seulement du vélo loisir, mais aussi du vélo en tant qu'outil de déplacement quotidien. Nous le faisons et cela fonctionne. Nous sommes d'ailleurs reconnus pour cela. Les Scéens en profitent, mais l'on ne peut pas non plus supprimer immédiatement et totalement l'usage de la voiture. La voiture est utile et le restera probablement encore très longtemps. Ce ne sera peut-être pas tout à fait la même voiture. Les gens n'en seront peut-être plus propriétaires, mais simplement utilisateurs. Peu importe, mais le concept de l'automobile perdurera probablement encore très longtemps. Cela n'empêche pas d'avoir une politique résolue en faveur de l'utilisation du vélo.

Je vous donne quelques exemples, mais ils sont très nombreux. Nous pourrions parler aussi d'urbanisme et de la nécessité de rechercher un équilibre dans le fait d'accueillir la population dans des logements dignes, en évitant d'imperméabiliser les sols, en gardant une certaine densité humaine pour pouvoir conserver à proximité les services et les commerces. Tout cela est une recherche d'équilibre forcément difficile, mais que nous devons essayer de régler en permanence. Je comprends qu'il est sans doute plus difficile de réfléchir de cette manière. La recherche de l'équilibre est en effet toujours difficile — et c'est un centriste qui vous le dit —, mais c'est notre devoir.

Enfin, il y aurait beaucoup à dire sur les propos tenus par M. Alaoui-Benhachem, mais je ne pense pas qu'il soit forcément nécessaire de revenir là-dessus, sinon je risquerai de parler pendant une heure. Ce que je veux vous dire, c'est que je n'attaque pas l'État. Je conteste des décisions qui sont prises par une majorité et par un gouvernement lorsque celles-ci ne me semblent pas conformes à l'intérêt général. Nous sommes tous élus et, à ce titre, nous incarnons une part de l'intérêt général. Les citoyens peuvent aussi contester. Je conteste donc certaines décisions prises par ceux qui, actuellement, dirigent l'État.

Je donnerai un exemple simple. J'ai entendu des ministres du gouvernement prôner ce qu'ils appellent un pacte productif. Ce pacte comprend un élément important qui est la réduction des

impôts de production, dont une grande partie est d'ailleurs perçue par les collectivités territoriales, pas forcément par les communes, mais par les intercommunalités, par la Métropole et par la Région. Ils nous disent que c'est désormais la priorité pour accompagner le petit sursaut de l'industrie qui est en train de se produire. Je suis d'accord avec cela, sauf que l'on ne peut pas réduire les impôts de production alors même que l'on vient de réduire de plus de 20 milliards les recettes de l'État avec la suppression de la taxe d'habitation. Il y a là un vrai manque d'anticipation.

Il a été décidé de supprimer la taxe d'habitation, pour des raisons que l'on croit comprendre, puisque cela a été annoncé juste avant l'élection présidentielle. Et l'on nous dit maintenant qu'il fallait peut-être diminuer les impôts sur la production pour redresser l'industrie. Je trouve que ce n'est pas un discours responsable. Et puisque vous parlez d'anticipation, je pense qu'en l'occurrence le gouvernement n'a vraiment pas fait preuve d'anticipation.

Cela me permettra d'ailleurs d'aller plus vite dans la réponse que je voulais faire à M. Campan sur sa question orale.

Chers amis, nous avons eu un débat. Je pense que nous pouvons en prendre acte.

Thierry LEGROS

Je pense que vous devriez tester une autre strate que la strate municipale. Ce serait bien que vous vous frottiez au gouvernement.

M. le maire

On ne sait jamais. Je vous remercie de me donner cette perspective.

Je voudrais d'abord remercier les services municipaux. On peut les applaudir. Et remercier également Isabelle DRANCY de sa présence et de sa résistance.

Nous passons au vote sur la prise d'acte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je veux bien que l'on vote contre la prise acte du débat, mais ce débat a quand même eu lieu, c'est un fait.

Qui vote contre le fait que le débat a eu lieu ? Qui s'abstient ?

Qu'est-ce que l'on ne fait pas à deux mois des élections !

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Héliacacères,

Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et 4 voix contre (Thierry Legros, Catherine Lequeux, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).

X- AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Acquisition d'une licence IV pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4e catégorie.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Comme nous aimons anticiper, anticipons !

Comme vous le savez, la licence IV est, dans la réglementation française, une autorisation qui permet de vendre et de consommer sur place les boissons de tous les groupes.

Le café restaurant de M. Manuel CASTRO, l'auberge du Parc, qui était situé 6 avenue Franklin Roosevelt a cessé son activité en novembre 2018 au profit de la construction de logements.

Le préfet a informé la Ville du transfert envisagé de la licence IV correspondante vers un établissement parisien pour la somme de 14 000 euros.

Compte tenu de la rareté des licences IV, mais également pour donner la chance à une nouvelle activité de s'implanter sur la ville de Sceaux dans de bonnes conditions, l'acquisition de cette licence par la Ville est indispensable. Il s'agit d'une mesure d'anticipation en attendant de la revendre à un établissement scéen, afin d'éviter de la perdre définitivement.

Pour information, le prix d'une licence IV varie en fonction de l'offre et de la demande sur la région et le territoire de la commune concernée. L'acquisition en région parisienne d'une licence IV se situe dans une fourchette de prix qui varie entre 12 000 et 25 000 €.

La durée de validité de cette licence est de 5 ans sauf à ce que la Ville l'utilise ou la loue.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à acheter cette licence au prix de 14 000 €.

M. le maire

Il va de soi que cette licence pourra être vendue dès lors qu'un établissement en aura besoin. Comme nous avons un certain nombre de projets d'ouverture d'établissements de ce type, notamment dans le cadre de l'opération de l'aménagement de la place de Gaulle, nous faisons le choix de préserver la propriété de cette licence en local.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous sommes tout à fait d'accord. J'ai néanmoins une petite question d'ordre comptable. Comment cela va-t-il se traduire dans les comptes ?

M. le maire

C'est un actif immatériel.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Nous passons vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- DÉVELOPPEMENT DURABLE — MOBILITÉ

Vœu relatif à la lutte contre la précarité énergétique de l'habitat.

Florence PRESSON

Nous allons faire un petit focus sur les émissions de gaz à effet de serre issues du résidentiel et qui sont quasiment équivalentes en région Île-de-France à celles de la mobilité et de la logistique.

Autant la réduction de l'émission des gaz à effet de serre concernant les transports génère un certain nombre de mouvements et un impact social assez négatif sur la population, qu'il s'agisse des Gilets Jaunes, des retraités en province, de l'obligation d'avoir deux véhicules pour se rendre dans son travail, autant la réduction des émissions de gaz à effet de serre concernant le résidentiel, principalement dû au chauffage et au manque d'isolation des logements engendrant ainsi une augmentation de la consommation et des impacts importants, est facilement résorbable.

En effet, construire des logements avec des normes environnementales exigeantes et isoler efficacement des logements a un effet immédiat sur l'environnement et surtout sur la facture financière des ménages.

Ainsi, toutes les actions favorisant la rénovation énergétique ont des impacts au niveau social ultra positifs ; le ménage voit immédiatement sa facture divisée au minimum par 4, voire 5, voire plus. Cela génère une augmentation de son pouvoir d'achat en plus d'un confort incomparable dans son logement.

Sceaux est investie depuis de très nombreuses années auprès des copropriétaires avec une réunion annuelle des présidents de conseils syndicaux de copropriété, par une sensibilisation et des formations qui leur sont dispensées. Nous organisons régulièrement des forums de la rénovation énergétique comprenant des témoignages. C'est aussi la mise en œuvre depuis plus de 8 ans de permanences de Point Info Énergie au cœur de la ville. C'est aussi l'organisation d'un cycle de conférences-débats sur les énergies qui contribue tout autant à cette sensibilisation et à la mise en place d'un certain nombre d'actions.

De nombreuses actions qui ont d'ailleurs été proposées par les Scéennes et les Scéens lors des rencontres organisées dans le cadre de « Parlons ensemble de l'environnement ». Et vous découvrirez bientôt, dans le cadre du budget participatif, un certain nombre de très beaux projets qui touchent à la transition énergétique.

Il y a quelques mois, nous avons été signataires du Pacte finance climat dans lequel la Ville et les citoyens, qui ont corédigé ce vœu, ont demandé la mise à disposition d'un fonds européen principalement axé sur la transition énergétique. C'est donc tout naturellement que la Ville s'est rapprochée de la Fondation des transitions, structure rassemblant tous les acteurs concernés par la transition énergétique.

Nous avons coécrit avec un groupe de citoyens du Collectif scéen de l'environnement le texte d'un vœu que je vais vous lire souhaitant faire de la lutte contre la précarité énergétique une grande cause nationale 2020.

Au même titre que le vœu que nous avons pris il y a quelques semaines, par respect pour l'ensemble des citoyens qui ont travaillé à nos côtés à la rédaction de ce vœu, je prendrai quelques minutes pour le lire.

Considérant qu'en France, plus de 12 millions de personnes ont des difficultés à payer leurs factures énergétiques, et que 3,4 millions de foyers, parmi les plus pauvres, vivent dans des « passoires énergétiques » et dans de mauvaises conditions sanitaires, n'ayant pas les moyens de faire face à leurs charges ni au coût induit par la rénovation ou par l'achat de nouveaux équipements énergétiques de leur logement,

Considérant que ces difficultés à se chauffer entraînent des problèmes de santé, un abaissement de la capacité à être embauché ou à poursuivre une activité professionnelle, un délitement du lien social, des difficultés scolaires pour les enfants,

Considérant que l'objectif des pouvoirs publics est la rénovation de 500 000 logements par an en France, pour atteindre un objectif zéro émission nette carbone en 2050,

Considérant que la question n'est pas qu'économique et environnementale, mais interroge la société sur le seuil minimal de qualité de vie juste de chaque citoyen,

Considérant l'implication de la Ville de Sceaux pour développer la rénovation des logements collectifs depuis 2010, et sa participation à la réalisation d'études menées avec les communes de la métropole du Grand Paris et les organisations Négawatt et Île-de-France Énergies pour élaborer un parcours de rénovation énergétique performante pour les maisons individuelles,

Considérant l'appel « stop à la précarité énergétique » lancée par la Fondation des Transitions lors du forum du 18 décembre 2019, au cours duquel le président de la Métropole du Grand Paris a participé à l'écriture d'un scénario pour sortir 1 million de personnes par an de la précarité énergétique,

Considérant que le 19 décembre 2019, le président de la Métropole du Grand Paris et la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et sociale, ont signé la convention de mise en œuvre du programme « service d'accompagnement à la rénovation énergétique - SARE » à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et, tout particulièrement pour la commune de Sceaux, la mise en production du parcours de rénovation énergétique performante pour les maisons individuelles (PREP),

Considérant la décision du secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et sociale de définir le parcours de rénovation énergétique performante pour les maisons individuelles (PREP) comme pilote de la rénovation des maisons et de demander à la préfecture d'Île-de-France d'en assurer le suivi auprès de la Métropole et de la Ville de Sceaux.

Dans ces conditions, le conseil municipal de Sceaux émet le vœu que la lutte contre la précarité et le gaspillage énergétiques devienne une priorité absolue dans les politiques publiques en devenant la grande cause nationale 2020, afin de :

1- de répondre aux objectifs de :

- amplifier et accélérer à tous les niveaux de territoires, la suppression des « passoires énergétiques » et en faire un axe d'actions prioritaires des politiques locales,
- rassembler toutes les parties prenantes pour avoir la capacité de mettre en œuvre les solutions préventives, curatives et durables nécessaires pour sortir 1 million de personnes par an de la précarité, et éviter le gaspillage énergétique,
- mettre en évidence que les actions de transition écologique et énergétique ont un impact positif sur l'économie nationale et génère des économies pour les citoyens.

2- d'intégrer tous les acteurs pour :

- continuer à être porteur et moteur du parcours de rénovation énergétique performante pour les maisons individuelles (PREP) en rejoignant le collège des collectivités territoriales et le collège des élus de la structure PREP,
- impliquer l'ensemble des acteurs locaux et ainsi dynamiser les territoires en développant l'emploi local et l'attractivité des communes, ceci correspondant aux missions portées par le tiers de confiance technique du PREP
- renforcer les compétences et capacités des artisans et entreprises du secteur de la rénovation, en mettant en place des formations techniques et adaptées, en intégrant les outils financiers, ceci correspondant aux missions portées par le tiers de confiance de financement du PREP,
- développer et soutenir diverses nouvelles filières industrielles dont l'objectif est la mise sur le marché de nouveaux matériaux issus de filières de recyclage et d'innovations techniques et sociales.

3- en communiquant pour :

- donner aux citoyens la vision concrète d'actions de transition écologique, énergétique et économique pour lutter contre la précarité et le gaspillage

énergétique,

- multiplier les actions de sensibilisation et d'information du grand public et des acteurs économiques (forum, conférences, débats, guides, articles, permanences...)

4- faciliter les démarches pour :

- massifier les solutions existantes qui sont actuellement portées par des collectivités territoriales, des entreprises, des associations et des citoyens, telles que la mise en œuvre du Parcours de Rénovation énergétique Performante des maisons individuelles (PREP)
- diagnostiquer, par des outils de thermographie, et par le calcul de la consommation énergétique d'une maison, le niveau de déperdition énergétique de chaque bâtiment, dans un objectif de sensibilisation de la population,
- développer l'accompagnement des citoyens vers une démarche de frugalité et d'efficacité.

L'ensemble de ces actions ne sont rendues possibles qu'en pérennisant les dispositifs financiers ayant un impact significatif (SARE, CEE, MaPrimRenov,...), tout ceci mis en œuvre par le gouvernement actuel, et c'est vraiment une très belle chose.

En novembre 2019, la Ville de Sceaux a formulé un vœu concernant le Pacte finance climat demandant qu'une Banque européenne du climat et de la biodiversité soit créée sous la forme d'une filiale de la Banque européenne d'Investissement. L'objectif était que ces fonds soient utilisés intégralement pour favoriser la transition vers une économie à haute efficacité énergétique et à faible émission carbone tout en protégeant la biodiversité. Ces investissements permettent, entre autres, de massifier des travaux de rénovation énergétique performante des bâtiments publics et privés, garantissant une justice sociale pour tous.

La Ville de Sceaux s'engage à porter ce vœu auprès du président de la République et du Premier ministre, ainsi qu'auprès du Parlement européen, de la Métropole du Grand Paris, des collectivités membres de celle-ci, de Vallée-Sud Grand Paris, du département des Hauts-de-Seine, de la région Île-de-France et de l'Association des maires de France.

Voilà pour ce vœu coécrit avec un groupe de citoyens.

M. le maire

Merci M^{me} Presson.

Qui souhaite intervenir ?

Francis BRUNELLE

Je voulais simplement souligner l'importance de ce vœu. Il a été en effet démontré que la précarité énergétique a un impact négatif sur les indicateurs de santé, les maladies cardio-vasculaires et en particulier la durée de vie en bonne santé. Ceci a été indiqué par le Docteur Isabelle Grémy,

Sceaux, le 30 janvier 2020

Présidente de l'Observatoire régional de santé au cours de la conférence qu'elle a donnée lors du Salon de la prévention que vous avez organisé hier après-midi en mairie.

Cela n'a pas simplement des incidences sur l'environnement, mais très directement sur les facteurs de santé publique pour l'individu. Merci, M. le maire.

M. le maire

En effet, nous avons en effet organisé ici même la première édition d'un Salon de prévention santé avec plusieurs intervenants.

M^{me} Daugeras a demandé la parole.

Dominique DAUGERAS

Nous souscrivons tout à fait à ce vœu. C'est excellent. Mais il nous semble insuffisant.

Je ne sais pas si vous avez lu le numéro de Que Choisir qui dénonce les malversations liées aux primes à la rénovation énergétique. Beaucoup de personnes se lancent notamment dans l'isolation de leurs combles, les travaux étant pris en charge presque intégralement et ne coûtant plus qu'un euro, à condition bien sûr de remplir les conditions de ressources requises. Et vous voyez partout des publicités qui disent : « Faites refaire l'isolation de votre maison pour un euro ».

Que Choisir dénonce le fait que, grâce à cette facilité, beaucoup de margouilins profitent de ce système et effectuent des travaux de très mauvaise qualité. Or, tout le monde ne sait pas vérifier la qualité des travaux exécutés, surtout lorsqu'en plus, on ne les paye pas.

Je propose donc un amendement à votre projet de vœu. En page 2, vous parlez de « *renforcer les compétences et capacités des artisans et entreprises du secteur de la rénovation* ». Ne pourriez-vous pas ajouter aussi le fait de contrôler la qualité de ces artisans. Cela empêchera peut-être des margouilins de faire des propositions dont on ne peut pas toujours juger de la qualité et surtout du résultat final. C'est la proposition que je vous fais.

Je voulais également demander que la bonne exécution des travaux soit contrôlée par un expert. Je sais bien qu'il faudra payer l'expert qui vérifiera le bon achèvement des travaux, mais l'on peut peut-être demander que le coût du passage de l'expert soit intégré dans le devis de l'artisan. Il faut au moins que cela soit contrôlé.

Je vous propose par exemple d'ajouter dans votre vœu qu'il y ait un suivi de la qualité des travaux d'amélioration de l'habitat destinés à diminuer la précarité énergétique. Je crois que la notion de suivi de la qualité des travaux est essentielle. Bien peu de gens peuvent contrôler les travaux dans une maison ou dans un logement. C'est la proposition que je fais.

Hélia CACERES

Je suis d'accord avec ce vœu, mais je pense qu'en même temps que l'on émet ce vœu, nous devrions vraiment nous occuper de la rénovation thermique dans notre ville. À mon avis, il y a un déficit d'information et de sensibilisation des habitants par rapport à cette problématique.

S'agissant de l'opération « *Parlons ensemble de l'environnement* » qui est souvent montrée comme un espace de concertation, de consultation démocratique des habitants, je peux dire pour avoir assisté à un certain nombre de réunions qu'il y a très peu de gens présents à l'exception du forum qui a été organisé avec les trois villes. Je pense qu'il y a un effort à faire au sein de la population pour que l'on sache que ces réunions ont lieu ici, pour que ces réunions ne soient pas des réunions d'initiés ou de personnes convaincues. Je pense que faire des conférences et des colloques attire toujours le même type de public alors qu'il s'agit ici d'aller chez l'habitant. Certaines communes font du porte-à-porte et vont dans les quartiers, Paris fait appel à la plate-forme Coach proprio. Il faut une politique de proximité pour inciter les personnes à se lancer dans la rénovation thermique de leur logement.

Par exemple, de nombreux habitants ne sont pas au courant de tous les dispositifs de financement disponibles. On sait que les travaux de rénovation thermique représentent un coût important, mais l'on sait aussi que des dispositifs permettent à un certain nombre de foyers, notamment les foyers les plus modestes, d'entreprendre cette démarche. Mais les gens ne sont pas informés. Il y a une espèce de crainte qui s'est installée et ils ne veulent pas bouger. Cela arrive même dans les quartiers pavillonnaires où vivent des personnes qui ont les ressources pour le faire. Mais à cause d'un manque d'information, elles ne les font pas. Cela implique aussi un accompagnement personnalisé des personnes à faibles ressources.

Il y a aussi la question des entreprises. Il faut effectivement faire tout un travail pour proposer aux habitants des entreprises du bâtiment et du BTP ayant une expérience dans la rénovation thermique et utilisant des matériaux écologiques. D'après le témoignage de nombreux habitants, il existe un certain nombre d'entreprises peu sérieuses qui proposent des tarifs alléchants, mais qui n'ont pas la qualification nécessaire pour entreprendre des travaux de rénovation thermique.

Je pense qu'il serait intéressant d'attirer dans la ville de Sceaux des entreprises qui travaillent dans ce domaine et qui pourraient faciliter ce travail de rénovation énergétique.

Autre élément, le service Info Énergie et Habitat du territoire a un nombre de permanences très limité par mois. Et je crois que la Ville a une permanence une fois tous les deux mois. Comment vouloir se lancer dans une entreprise aussi importante que celle de la rénovation thermique avec des permanences aussi limitées ? À mon avis, il faudrait vraiment augmenter les moyens humains et financiers, autant ceux du service Énergie et Habitat du territoire que ceux de la Ville. Il y a tout un travail de communication et de pédagogie à faire et d'investissements en moyens humains et matériels pour que ce projet puisse aboutir à Sceaux.

Merci.

Florence PRESSON

Quelques éléments de réponse. Tout d'abord, je regrette vraiment, M^{me} Hélià Cacères, que vous n'ayez pas pu participer à la démarche « *Parlons ensemble de l'environnement* », qui a commencé bien avant que vous soyez élue. Cette démarche a rassemblé à peu près 1 000 personnes et l'on a vu des Scéens qui n'étaient pas ceux que l'on connaissait comme étant peut-être plus sensibilisés à tout ce qui concerne l'écologie. Ils sont venus par cette possibilité de s'exprimer sur ce qu'était l'environnement dans la ville et sur les actions qu'ils pouvaient mener. C'est à la suite de ces dizaines de réunions, qui ont rassemblé 200 à 300 personnes à chaque fois, que nous avons eu une session de compte rendu de tout cela et qu'après avoir parlé de l'environnement, nous avons voulu faire de l'environnement.

Dans cette démarche, nous avons organisé un certain nombre de réunions de travail. 20 ou 25 petites réunions ont eu lieu. Certaines n'ont rassemblé que trois ou quatre personnes. C'était le cas notamment de la mobilité et c'est vraiment dommage. D'autres réunions ont rassemblé 35 ou 50 personnes. Je pense que cela fait quand même bouger un peu les lignes et que la sensibilisation est bien présente.

À travers les messages délivrés lors du forum ou des conférences qui rassemblent à chaque fois une cinquantaine de personnes, il y a quand même petit à petit une sensibilisation qui se fait. Je pense que lorsqu'on fait s'exprimer des citoyens sur leurs propres travaux, lorsqu'un président de copropriétés explique les économies réalisées grâce aux travaux réalisés, cela vaut bien mieux qu'un discours politique. Et c'est ce que nous faisons depuis déjà de nombreuses années.

J'ai effectivement parlé de la notion de parcours de rénovation énergétique performante que nous portons au niveau de la Métropole du Grand Paris et de quelques villes avec Sceaux comme ville pilote. C'est un parcours exceptionnel qui s'appuie sur les démarches exceptionnelles portées par l'État dans le cadre du service d'accompagnement à la rénovation énergétique. Il faut former et accompagner les artisans locaux pour développer leurs connaissances et leurs compétences. Il faut démasquer les arnaqueurs qui, dès qu'ils entendent parler de rénovation énergétique, font tout et n'importe quoi. Dans le cadre porté par l'État, il existe toute une démarche pour essayer de faire ces contrôles sur les démarchages et faire blocage autour de cela.

Cette démarche nécessite effectivement d'accompagner les ménages tout au long du processus. J'ai une maison qui me coûte entre 2 500 et 3 000 € par an d'énergie, parce qu'elle est en classe G. J'ai des travaux à faire, mais lesquels ? Lesquels seront les plus pertinents en fonction des caractéristiques de ma maison ? C'est tout l'accompagnement que porte aujourd'hui le Point Info Énergie. Il est aujourd'hui porté par le territoire. La rénovation énergétique n'était pas sa priorité. Les villes d'Antony, Bourg-la-Reine et Sceaux ont dû batailler pour conserver les points d'accueil. Nous avons

réussi à avoir un rendez-vous tous les deux mois. C'est peu. Il n'empêche que les citoyens peuvent se déplacer et bénéficier de ce service situé à Fontenay.

Dans le parcours dont nous parlons, et avec les financements qui sont associés à l'acte signé entre la ministre et le Président de la Métropole du Grand Paris, cela engage une assistance à maîtrise d'ouvrage et une recette des travaux en fin de chantier de façon à en valider la bonne réalisation et l'efficacité. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé à plusieurs reprises de parcours de rénovation énergétique performante. Ce terme est important. Il s'agit de faire une rénovation énergétique performante et non pas simplement changer ses fenêtres ou mettre n'importe quoi sous ses combles.

C'est cette stratégie globale qui est portée par la Ville de Sceaux. Si la lutte contre la précarité devient la grande cause nationale 2020, on parlera partout de la rénovation énergétique et tout citoyen sera sensibilisé à ce message. Et s'il a en plus la chance d'habiter à Sceaux, il pourra bénéficier de tout un accompagnement.

Ai-je répondu à toutes vos observations ? Vous souhaitez une phrase supplémentaire ?

Dominique DAUGERAS

J'ai émis le souhait que vous soyez plus précis. C'est très bien de parler de parcours de rénovation énergétique performante, mais il faut être plus précis. Il faut peut-être avoir davantage d'opérations de sensibilisation et d'incitation, mais il faut aussi aider le citoyen qui n'est pas toujours compétent à vérifier la bonne exécution des travaux. L'association Que Choisir dénonçait le fait que le gouvernement finance des opérations d'isolation des combles sans en vérifier la qualité. Or, c'est tout de même la moindre des choses que de vérifier que l'argent a été bien employé.

J'aimerais donc que vous ajoutiez une phrase sur le suivi et sur la qualité des travaux de bout en bout avec à la fin la vérification de leur bon achèvement.

Florence PRESSON

Dans le paragraphe suivant : « *impliquer l'ensemble des acteurs locaux et ainsi de dynamiser les territoires en développant l'emploi local et l'attractivité des communes, ceci correspondant aux missions portées par le tiers de confiance technique* », on peut ajouter « *et en assurant un contrôle qualité* ».

Dominique DAUGERAS

Lors de l'achèvement des travaux

Florence PRESSON

« *Et en assurant un contrôle qualité lors de l'achèvement des travaux* ».

Philippe TASTES

Je voudrais juste faire une précision. Je suis d'accord avec M^{me} Daugeras sur sa proposition. Mais que faire en cas de travaux non conformes, une fois la vérification faite ? Je pense que l'on risque de tomber dans une impasse. Il vaut mieux travailler en amont et peut-être dans la formulation du vœu dire que le dispositif prévoit des entreprises qualifiées RGE.

Florence, tu as déjà dû entendre parler de cet acronyme, Rénovation Grenelle de l'Environnement. Ce sont des garanties. Ce sont des professionnels agréés qui utilisent des matériaux de qualité et qui sont qualifiés. Ce n'est pas le petit « bouclard » du coin qui vient avec sa publicité sur la rénovation à un euro. Ils sont par ailleurs régulièrement contrôlés par des organismes indépendants. Ils sont tirés au sort et même leurs diplômes sont contrôlés.

Florence PRESSON

L'État ne donne d'ailleurs aucun accompagnement financier si les travaux ne sont pas réalisés par des acteurs RGE. C'est aussi une information importante à faire passer.

On peut écrire : « *Renforcer les compétences et capacités des artisans et entreprises du secteur de la rénovation et qualifiés RGE* ».

Est-ce que cela vous convient ?

M. le maire

Nous passons au vote avec cet amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Actualisation du plan de développement des déplacements cyclables « Sceaux à vélo - 2016-2021 » et renouvellement du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.**M. le maire**

Ne faites pas trop long, M. Pattée. On ne va pas relire tout le plan. On le connaît déjà. Il s'agit juste d'une actualisation et du renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'un VAE.

Patrice PATTEE

Sauf si quelqu'un demande la lecture intégrale du plan, mais je ne le pense pas.

Je passerai très rapidement sur les propos liminaires à ce rapport. Je les résumerai en expliquant que la politique conduite par la Ville de Sceaux en faveur des circulations douces est très ancienne et contribue largement à la qualité de vie dans notre ville, et au fait qu'elle soit tant appréciée.

Je prendrai juste un exemple. Aujourd'hui, personne n'imagine la présence de voitures dans la rue piétonne ou sur l'îlot Charaire. Ces mesures sont très anciennes. Au terme d'une très longue concertation d'une quinzaine d'années, le maire de l'époque a pris la décision de fermer la rue à la circulation automobile. Même si cette mesure a été coercitive au début, aujourd'hui, tout le monde en profite. Cela a été l'un des marqueurs importants de la Ville, sans doute le plus important dans cette politique en faveur des circulations douces.

Il y a beaucoup d'autres exemples, également coercitifs, comme la limitation de la vitesse à 30 km/h. Nous voulons désormais aller plus loin en incitant les Scéens et les personnes qui consomment dans notre ville à utiliser des modes de déplacements doux plutôt qu'en usant de coercition.

Les deux plans vélo qui ont été approuvés et appliqués dans la ville regroupent un certain nombre d'actions visant à inciter les usagers à adopter ces modes doux. Ce sont notamment l'ouverture des double-sens cyclables, l'aménagement des feux-rouges, le stationnement des vélos.

Lorsque nous avons élaboré ce plan vélo en 2016, nous n'avions pas imaginé certaines actions qui nous paraissent aujourd'hui évidentes. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de le réactualiser.

L'un des points que l'on ne remet pas en cause, c'est par exemple l'installation de stations Vélib, particulièrement appréciées au cours du mois dernier. C'est aussi la possibilité d'installer des parkings sécurisés, la Région finançant des parkings Véligo à proximité de la gare de RER de Sceaux et de la gare de Robinson.

Un certain nombre de mesures ont par ailleurs été intégrées au fil de l'évolution de la réglementation, par exemple l'instauration de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents municipaux qui a encore évolué et change de nom.

Nous avons en outre installé une station de réparation des vélos.

Toutes ces mesures n'apparaissaient pas au Plan vélo 2016-2021. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de les intégrer.

Le deuxième objet de la délibération concerne le renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Depuis 2011, nous avons décidé d'inciter les Scéens à découvrir les avantages du vélo à assistance électrique en instaurant une aide financière à l'achat d'un VAE. Cette mesure était reconduite tous les ans, après en avoir fait le bilan et avoir revu son incidence sur notre budget.

Le résultat s'avère probant, puisque nous avons attribué 294 subventions en 8 ans pour un montant de 50 000 €. Il a fallu toutefois procéder à des ajustements en raison du contexte national. Nous avons ainsi suspendu l'attribution de cette subvention lors de l'introduction par Ségolène Royal,

alors ministre de l'Écologie, d'une subvention d'État excluant le cumul avec toute autre subvention. Nous l'avons ensuite relancée lorsque l'État a revu sa politique.

Aujourd'hui, nous proposons la reconduction de cette aide pour une année supplémentaire. Il est à noter que depuis le 1^{er} décembre 2019, la Région, au travers d'Île-de-France Mobilités a décidé d'attribuer une subvention de 500 € pour l'achat d'un VAE ou d'un vélo cargo à assistance électrique. Cette politique mise en place par la Région est en fait une politique de guichet, puisqu'il d'une enveloppe budgétaire de 12 M€. Une fois cette enveloppe consommée, la Région ne délivrera plus de subvention.

C'est la raison pour laquelle nous maintenons notre subvention, qui est beaucoup plus modeste. La subvention de la Région étant plafonnée à 500 €, le cumul ne sera pas possible. En revanche, nous nous inscrivons dans la durée alors qu'il y a un risque que la subvention régionale se tarisse assez rapidement compte tenu de l'engouement actuel autour du vélo électrique.

Voilà pour ces deux délibérations autour du vélo qui visent à encourager encore davantage l'usage du vélo dans nos rues.

M. le maire

Merci, M. Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Comme vous le disiez, ce n'est pas la première fois que nous sommes amenés à voter sur ce sujet. Vous vous souviendrez que nous avons toujours été favorables au dispositif d'aide à l'achat d'un VAE, mais que nous regrettions l'absence de critères de ressources et d'âge, raison pour laquelle nous avons voté contre. Un critère de ressources, cela paraît évident. Un critère d'âge, car je ne vois pas pourquoi les jeunes ne pourraient pas pédaler. Moi, je le fais à mon âge lorsque je descends aux Blagis ou lorsque je vais à Châtenay-Malabry.

Vous avez parlé ensuite des 500 € de la Région. Les deux subventions sont-elles cumulables ?

Un autre point sur lequel nous avons toujours été plus que réservés, ce sont les feux rouges, les tourner à gauche, aller tout droit, etc. Aller à droite ne pose pas de problème, mais aller à gauche n'est pas quelque chose qui nous plaît. J'ai eu l'occasion d'assister à un presque accident.

Ensuite, la rue piétonne et les pistes cyclables, c'est très bien, mais les arrêtés ne sont pas respectés. Je ne peux plus circuler à pied dans la rue piétonne sans voir deux ou trois vélos. Je vous ai déjà posé la question il y a deux ans en vous demandant si vous comptiez au moins mettre en place une signalisation dans la rue piétonne. À l'entrée, du côté de la place de Gaulle, on la voit à peine. Et de

l'autre côté, il n'y en a pas. Lorsqu'on vient de la Ménagerie, on peut très bien supposer que l'on a le droit d'aller en vélo dans la rue piétonne.

Sur les pistes cyclables, demeure le problème de la dangerosité. Vous avez parlé de celle de l'avenue Le Nôtre où il y a tout un tas de poteaux extrêmement dangereux. Sur les pistes cyclables situées à côté des circulations de voitures, le problème reste l'ouverture intempestive des portières qui est vraiment très dangereuse. Je ne sais pas quelle est la solution, mais il y a sans doute quelque chose à faire dans ce domaine.

En conclusion, sur le principe, nous sommes pour, mais nous aimerions que soient instaurés des critères d'attribution au dispositif d'aide à l'achat d'un VAE. Dans le cas contraire, nous nous abstenons. Nous ne voulons pas voter contre, mais nous ne voulons pas non plus accorder des subventions à des gens qui n'en ont pas forcément besoin.

Hélia CACERES

Je suis favorable à l'ensemble des points de ce rapport, mais il me semble que la plupart de ces mesures et actions ne sont pas connues des habitants de Sceaux.

Je tiens à féliciter Patrice Pattée, parce que ce rapport démontre qu'un effort important a été fait pour le vélo dans la ville, mais ce serait bien que beaucoup plus de Scéens utilisent le vélo. Je pense qu'il y a un déficit d'information à ce niveau-là.

Lorsqu'on analyse le bilan carbone de 2008, on voit que le premier émetteur de gaz à effet de serre, ce sont les transports, dont la voiture individuelle représente 50 %. Il s'agit de 10 000 tonnes de gaz à effet de serre dont 65 % sont attribués à la voiture individuelle. Combien de Scéens sont-ils informés de cela ? Combien de Scéens connaissent ces chiffres ? Les Scéens savent-ils qu'ils produisent des milliers de tonnes de carbone en se déplaçant en voiture dans la ville pour faire des distances courtes ?

Ce sont des informations basiques, mais que la plupart des gens ignorent. Ce sont des informations que tout le monde devrait avoir, ce qui demande un effort.

Les temps de trajets à pied reliant les principaux centres d'intérêt de la ville sont rarement supérieurs à 20 mn à pied ou 10 mn à vélo. Ce serait bien d'équiper la ville de panneaux signalétiques s'adressant aux piétons et aux cyclistes pour les informer des temps de trajet entre les principaux centres d'intérêt de la ville. Cela pourrait peut-être les dissuader d'utiliser leur voiture.

Cette expérience a été faite à Fontenay-aux-Roses et a donné de bons résultats. Je vous propose de le développer dans notre ville.

J'estime en outre qu'il y a un manque de parkings à vélos ou d'appuis-vélos à certains endroits de la ville, près du centre commercial de Charaire par exemple.

Je voulais également proposer la réalisation d'un parking à vélos dans chaque nouveau projet immobilier de la ville. Lors de la présentation du projet de la place de Gaulle, lors de la séance précédente, on a parlé de l'augmentation de places de parkings de 90 à 150, mais je ne me souviens pas que l'on ait parlé de places pour les vélos. Et je profite de l'occasion pour vous dire que pour inciter les gens à prendre les transports en commun ou à utiliser le vélo, Paris a fait le choix de réduire les places de stationnement et d'augmenter les tarifs des parkings. On a l'impression que Sceaux fait l'inverse. Plus on donne de facilité aux automobilistes et plus ils prendront la voiture. Il faudrait donc réfléchir à ne pas être si généreux par rapport aux demandes des automobilistes et veiller à réduire les places de parking et augmenter les appuis-vélos.

Il serait en outre intéressant d'établir des subventions pour les anciennes copropriétés dans lesquelles il n'existe pas de garage à vélos, ce qui peut dissuader certaines personnes d'acheter un vélo.

Dominique DAUGERAS

Je voudrais rebondir sur la proposition de M^{me} Cacères qui veut mettre des panneaux pour inciter les gens à prendre leur vélo. Pourrait-on également mettre des panneaux pour inciter les gens à ne pas faire de vélo ou de trottinette sur les trottoirs ? C'est une plainte récurrente de la part de nombreuses personnes. Il y a énormément de vélos et de trottinettes sur les trottoirs et les gens ont peur.

Cela pourrait faire également partie du Plan vélo que de rappeler aux cyclistes l'importance d'être bien éclairés la nuit. Il y a très souvent des vélos qui ne sont pas du tout éclairés. Il faudrait également inciter le port de casque, en particulier pour les trottinettes. Les cyclistes habillés tout en noir avec un casque noir sont invisibles. Je ne sais pas combien il y a eu d'accidents à Sceaux. Je sais qu'il y en a eu beaucoup à Paris. Je pense qu'il faut absolument inciter les cyclistes et les trottineurs à être extrêmement prudents.

Le troisième problème que je voudrais souligner, c'est la présence de vélos en *free floating*. Ils sont de couleur bleue. J'en ai vu un qui était garé au milieu de l'avenue de la République, en face du lycée Marie Curie. On pouvait le voir depuis la mairie. Je ne sais pas combien de temps il est resté. J'en ai vu d'autres aussi qui barraient les trottoirs. Cela me semble horriblement dangereux. Comment peut-on assurer la sécurité des gens ?

M. le maire

Merci beaucoup. Je pense que M. Pattée a la réponse à toutes ces interrogations. Ce sont des choses qui sont dites à chaque réunion du conseil municipal. Nous allons faire les mêmes réponses.

Patrice PATTEE

Il y a tout de même des questions nouvelles.

Sceaux, le 30 janvier 2020

M^{me} Cacères a dit beaucoup de choses très pertinentes, que je partage. Vous avez raison, il faudrait faire comprendre aux citoyens combien il est aberrant de prendre sa voiture pour faire 500 mètres. C'est vraiment un challenge et je suis d'ailleurs prêt à travailler avec vous sur le sujet.

Nous avons mis en place une petite mesure qui va dans ce sens en confiant toute la gestion du stationnement payant à EFFIA dans le cadre d'une DSP. Nous n'avons pas modifié les tarifs, mais cet opérateur exerce un contrôle beaucoup plus tatillon du respect du stationnement payant. L'objectif, c'est que les automobilistes payent leur stationnement, même si celui-ci n'est pas cher, puisque c'est 0,60 € la demi-heure. Si un automobiliste prend sa voiture pour faire 500 mètres et qu'il est obligé de payer, cela l'amène à réfléchir. Finalement, cela encourage les automobilistes qui avaient l'habitude de prendre la voiture pour de petites distances à marcher ou à faire du vélo.

Vous nous conseillez d'indiquer les temps de trajet. Vous avez raison. Sceaux est une petite ville et il est vrai que les distances sont très courtes. Cette mesure est inscrite dans le Plan vélo que nous avons adopté en 2016. Les panneaux n'ont pas encore été installés, mais je crois savoir qu'ils devraient l'être prochainement.

Nous avons prévu d'indiquer les temps d'accès au centre-ville depuis Robinson pour faire comprendre que ce trajet ne prend que 3 minutes à vélo contre 10 min en voiture, si l'on compte les détours imposés par les sens interdits, les arrêts aux feux rouges et le temps passé à rechercher une place de stationnement. Il s'agit de montrer à travers différentes mesures combien il est plus facile et pratique de se déplacer à vélo.

Comme je l'ai dit lors de la présentation de la délibération, il existe des mesures coercitives, la rue commerçante devenue piétonne, l'îlot Charaire, mais inciter les gens qui viennent de Robinson à se rendre à pied au centre-ville est plus compliqué. Il faut leur faire découvrir par eux-mêmes l'intérêt à changer de pratique.

Il existe de nombreuses mesures que nous mettons en œuvre. C'est compliqué, mais la révolution se fait. Je constate qu'il y a de plus en plus de vélos en ville. Il y a même de jeunes parents qui transportent leurs enfants dans des vélos cargos. C'est quelque chose que l'on ne voyait pas il y a encore un an et demi. Ce sont des signaux faibles, mais néanmoins encourageants.

C'est un travail de longue haleine. Comme toujours, ce sont les derniers « pouièmes » que l'on veut gratter qui sont les plus compliqués. J'avais fait le vœu qu'à la fin de ce mandat, il n'y ait plus de voitures dans la rue. C'était un peu une galéjade, mais j'ai échoué. J'accepte volontiers de constater cet échec.

Je suis d'accord avec M. Campan lorsqu'il signale les problèmes de sécurité de la piste cyclable avenue Le Nôtre. Il est vrai que ces potelets sont de véritables dangers pour les cyclistes. Mais vous savez sans doute qu'ils ont été installés pour empêcher le stationnement de voitures sur la bande cyclable. Le domaine de Sceaux est très fréquenté par les Parisiens le week-end. Ils viennent en voiture. Certains avaient trouvé l'opportunité de se glisser sur cette bande cyclable pour y stationner.

C'était un usage déviant de la piste cyclable auquel nous avons remédié par ces potelets. Mais il est vrai que cela est dangereux pour les cyclistes.

Les pistes cyclables sont très dangereuses dès lors qu'elles ne sont pas assez larges, d'où le problème d'ouverture des portières que vous avez souligné. Dès lors que vous êtes coincé dans une petite bande cyclable à vélo, obligé de circuler à proximité de voitures en stationnement, vous êtes effectivement très exposé au risque d'ouverture intempestif de portières. C'est la raison pour laquelle nous avons abandonné le principe des pistes cyclables. Celle de la rue Le Nôtre relève du Département. La municipalité a aménagé une seule piste cyclable, rue des Chéneaux. Partout ailleurs, nous avons opté pour le partage des voies et une pacification de la vitesse qui profite à tous. Le développement des circulations douces contribue à la qualité de vie de la ville et la réduction de la vitesse de circulation contribue également à la réduction du bruit.

Il est ainsi envisagé de réduire la vitesse à 50 km/h sur le périphérique, afin de réduire de moitié les nuisances sonores.

À Sceaux, la ville est silencieuse, je vous invite à le constater par vous-mêmes, parce que l'on y circule lentement. Cela a aussi un autre avantage, et vous avez employé le mot juste, M. Campan. Vous avez dit : « J'ai failli avoir un accident ». En fait, il n'y a jamais d'accident, car à 30 km/h, les vitesses d'arrêt sont très courtes, ce qui permet d'éviter les accrochages.

La politique adoptée à Sceaux consiste donc à pacifier la circulation et à partager la voirie.

Sur l'histoire récurrente des conditions de ressources ou d'âge à l'octroi de la subvention, ma réponse est la même que précédemment.

Quant aux vélos circulant sur les trottoirs, je vis à Sceaux comme vous, M^{me} Daugeras, et je constate que, depuis que nous avons ouvert le double-sens cyclable, on a multiplié le nombre de cyclistes dans nos rues et réduit le nombre de ceux qui circulaient sur les trottoirs.

M. le maire

S'agissant de votre remarque sur les vélos et les trottinettes, nous en avons déjà parlé des dizaines de fois. C'est partout la même chose, à Sceaux et ailleurs. Une réglementation existe. Chacun doit la respecter. Les règles sont claires. Les vélos sont interdits de circulation sur les trottoirs ou dans les rues piétonnes. C'est ainsi partout. Il est par conséquent inutile d'installer des panneaux d'interdiction.

Les trottinettes sont également interdites. Un texte portant règlement d'utilisation de leur usage est paru récemment, que la Ville a adapté au cas particulier de Sceaux. Tout cela est donc interdit.

Autant une voiture en infraction peut être rapidement repérée grâce à ses plaques d'immatriculation, autant c'est beaucoup plus difficile pour un vélo ou une trottinette. Si un garde urbain voit une trottinette ou un vélo commettre une infraction, il ne va pas courir derrière s'il est à pied. Tant que

l'on n'acceptera pas un système d'identification des vélos et des trottinettes permettant de repérer les auteurs d'infractions, nous n'y arriverons pas. Demandez donc au gouvernement d'instaurer un système de repérage des engins à déplacement personnel. Les vélos sont immatriculés dans certains pays. Avec les puces, on a parfaitement la possibilité de repérer les trottinettes.

Les vélos en *free floating* sont d'ailleurs parfaitement traçables et repérables. Si un tel vélo commet une infraction, on peut très bien le repérer. Mais il faut que la réglementation nationale évolue et que l'on puisse avoir accès à la base de données de l'opérateur gérant ces vélos.

Je peux vous dire que nous ne sommes pas près de le faire. Lorsque l'Association des maires de France a demandé au ministère d'avancer sur le sujet, ce dernier a répondu que cela risquait d'engendrer des mécontentements et que leur problème n'était pas d'empêcher la circulation sur les trottoirs, mais de faire en sorte que la responsabilité soit clairement établie en cas d'accident.

Il faut aussi en parler aux députés. La Ville ne peut pas tout faire et tout décider sans base légale, surtout lorsque tout le monde se fiche de ce que peuvent dire les maires par l'intermédiaire de l'AMF. Il n'y a pas d'autres solutions !

S'agissant du stationnement, le projet de l'aménagement de la place de Gaulle comporte des garages à vélos en nombre important, au-delà des places de stationnement dont nous avons parlé. Le parking offrira également un certain nombre de services, notamment la possibilité de disposer de voitures en auto-partage ainsi que celle de disposer de garages à vélos sécurisés.

En outre, le PLU impose l'installation de garages à vélos dans toutes les constructions neuves. C'est le cas notamment des deux résidences étudiantes. Elles disposent chacune d'un grand garage à vélos, dont j'admets qu'ils ne sont pas toujours bien aménagés. On n'utilise pas toujours au mieux l'espace intérieur, mais c'est juste un problème d'organisation du bailleur qui doit mettre en place des systèmes permettant de stocker un maximum de vélos dans un volume donné.

Enfin, le jalonnement apparaît en page 15 du Plan. Il y figure donc.

Nous sommes d'accord sur tout, il est donc inutile de parler de choses qui sont déjà prévues.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous n'avez pas répondu sur le cumul des deux subventions.

M. le maire

Le cumul n'est pas possible. La Région demande un justificatif d'obtention ou de refus de l'aide financière locale à l'achat de vélo électrique.

La Région dispose d'une enveloppe budgétaire fermée de 12 M€. Une fois, ce budget épuisé, l'aide régionale ne sera plus disponible.

Nous avons donc décidé de poursuivre l'attribution de la subvention locale. Un Scéen qui demande à bénéficier de l'aide locale reçoit 100 € et peut ensuite solliciter la subvention régionale à hauteur de 400 €.

Vous me direz que l'on aurait pu économiser, mais un jour ou l'autre, cette enveloppe sera entièrement consommée. Peut-être que la Région décidera de la renouveler, mais nous avons décidé de maintenir notre propre subvention de 100 €.

C'est une vraie question, mais le système n'est pas très bien fichu.

Nous passons au vote sur l'actualisation de ce Plan vélo. Je vous recommande de le lire, car il contient énormément d'informations.

Il y a un point dont M^{me} Daugeras a parlé. Nous allons effectivement mettre l'accent sur l'équipement du cycliste. On a déjà fait des choses au niveau de la formation, notamment dans les écoles. Même les crèches sont désormais équipées de draisiennes. Mais nous allons insister sur l'équipement du vélo et du cycliste.

Le développement de la pratique du vélo a permis certaines innovations. Vous parliez des casques. Il existe désormais des casques équipés de lumières et de clignotants. L'équipement est de plus en plus sophistiqué. Lors de la prochaine journée vélo, nous proposerons des stands mettant en avant ces nouveaux produits, afin d'informer la population. Il y a aussi de nouveaux modèles de vélos extrêmement sophistiqués.

Je pense que mettre l'accent sur la protection du cycliste est une très bonne idée. Vous avez raison, il y a parfois des cyclistes que l'on ne voit pas. Et ils n'ont pas conscience du danger encouru. Nous progressons à Sceaux, comme ailleurs. Mais je pense que la ville s'est bien inscrite dans cette dynamique.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Hélia Cacères, Christian Lancrenon), et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

XII- AFFAIRES FINANCIÈRES

Opération d'extension et de restructuration de la maison de retraite Renaudin — transfert de la garantie de la Ville sur l'emprunt renégocié.

M. le maire

Il s'agit de modifier un emprunt garanti par la Ville. Il reste 8,5 M€ de capital. La maison de retraite a pu renégocier cet emprunt souscrit pour 30 ans au taux du livret A + 1,13 % à un taux fixe de 0,87 %.

Cette opération est par conséquent intéressante.

Je veux préciser à M. Alaoui-Benhachem que la maison de retraite Renaudin a dû s'acquitter d'une pénalité suite à la renégociation du taux de cet emprunt tel que le prévoyait le contrat initial. Mais si l'on fait le calcul actuariel sur la durée restant due de l'emprunt, un taux fixe à 0,87 % reste intéressant, même si le gain est inférieur à celui de la différence des taux, en raison de cette pénalité prévue au contrat.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Ce n'est pas que nous ne soyons pas d'accord, mais cela pose tout de même question.

On renégocie le taux d'un emprunt, c'est très bien, mais en cas de défaut, le taux de remplissage actuel est-il suffisant ? On voit bien que les difficultés financières continuent. Les aménagements ne sont pas terminés. Je ne reviendrai pas sur toute la procédure et le fait que nous avons dit à l'époque que le maître d'œuvre choisi n'était pas forcément le meilleur. Il a fallu refaire tout un tas de choses, comme les radiateurs, etc. Le permis de construire n'était pas non plus conforme au POS. Bref, je ne reviendrai pas sur toute cette histoire.

Ma question est la suivante : la structure financière actuelle de l'établissement ne risque-t-elle pas d'obliger à actionner la garantie d'emprunt de la Ville ?

Deuxième question corollaire : vous vous souvenez qu'il y avait un problème avec le legs et que nous avons proposé de vendre la partie où se situe le pavillon, afin de réaliser des logements qui auraient permis d'apporter un peu d'air à la structure actuelle.

M. le maire

La contrainte du legs a été levée. Un projet est en cours d'étude par la société d'économie mixte qui prendrait en bail à construction une partie du terrain pour y aménager des logements et permettre ainsi d'achever l'aménagement de la maison, puisqu'il manque encore une tranche de 14 logements.

Cette opération est parfaitement viable et je pense qu'elle se fera. Mais, comme vous le savez, je ne suis pas l'exécutif de cet établissement, le directeur étant nommé par l'État. C'est d'ailleurs quelqu'un de très compétent. Et surtout, l'extension doit être approuvée par le Département et l'ARS qui sont les deux autorités de tutelle de cet établissement médicosocial. Et tout cela est très long.

Nous y travaillons. Les choses ont repris leur évolution.

Je veux vous dire que l'établissement est aujourd'hui plein et qu'il s'est redressé de manière considérable. La plupart des contentieux ont été gagnés ou se sont soldés par des indemnités bien inférieures à ce qui était prévu. La maison Renaudin a également gagné face à l'État qui lui réclamait 2 M€ de TVA supplémentaires.

Si vous le souhaitez, vous pourrez me poser une question orale sur la maison Renaudin lors du prochain conseil municipal. Je vous promets que je vous répondrai.

Jean-Jacques CAMPAN

En deux mots, existe-t-il un risque pour la Ville ?

M. le maire

Il n'y a aucun risque.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

XIV- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Pas de communications du maire

XV- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions du maire ?

Dominique DAUGERAS

J'ai une question sur la décision 2020-07 : « *Requête de M. le Préfet des Hauts-de-Seine tendant à l'annulation de l'arrêté en date du 20 mai 2019 portant interdiction d'utilisation du glyphosate et autres substances chimiques utilisées pour lutter contre des organismes considérés comme nuisibles*

sur le territoire de Sceaux. Paiement des honoraires d'un montant de 600 € au cabinet Hugo Lepage Avocats ».

Quel a été le résultat final de cette affaire ?

M. le maire

Vous le savez bien. On en a parlé partout dans la presse.

Le Préfet a attaqué en référé cet arrêté pour en demander la suspension. Il a été condamné et nous doit d'ailleurs 1 500 €. Il vient d'intenter une action sur le fonds. Nous verrons.

D'autres communes ont vu également leur arrêté suspendu en référé. Une bonne partie des communes des Hauts-de-Seine ont gagné en référé (7 communes).

XVI- QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Thierry LEGROS

Thierry LEGROS

M. le maire, pouvez-vous nous donner le montant des charges réalisées par la Ville auprès de l'agence Grand Public en 2017, 2018 et 2019.

M. le maire

Je suppose que vous voulez parler des dépenses. J'ai déjà à plusieurs reprises dans cette instance rendu compte des prestations confiées à l'agence Grand Public en vue de nous accompagner dans les différentes démarches de concertation.

Je vous rappelle que les dépenses réalisées au cours des années 2017 à 2019, conformément au marché signé, et dont il a été rendu compte dans le cadre des décisions du maire, sont les suivantes :

En 2017, 132 780 € au titre de l'opération « *Parlons ensemble du centre-ville* », dont 38 000 € TTC d'enquêtes audiovisuelles et films de restitution.

En 2018, 115 260 €, dont 78 930 € au titre de l'opération « *Parlons ensemble de l'Europe* », dont 38 000 € TTC d'enquêtes audiovisuelles et films de restitution et 36 330 € au titre de l'opération « *Parlons ensemble du centre-ville* », dont 20 000 € de captation audiovisuelle.

En 2019, 162 108 €, dont 48 108 € au titre de l'opération « *Parlons ensemble du centre-ville* » et 114 000 € au titre de l'opération « *Parlons ensemble de l'environnement* », dont 45 000 € d'enquêtes audiovisuelles, captations vidéo et films de restitution.

Les prestations, objet du marché, ont principalement porté sur l'organisation de réunions publiques avec la captation vidéo. Toutes les réunions publiques ont été captées et sont d'ailleurs disponibles sur le site de la Ville.

Sceaux, le 30 janvier 2020

Ces réunions étaient précédées de l'organisation de séances de travail avec les représentants de la Ville, puis de la réalisation d'une enquête qualitative audiovisuelle pour chaque démarche.

Les marchés comprennent également l'organisation et l'animation par le prestataire d'ateliers de travail des groupes d'habitants et d'organisation de visites de sites avec des groupes d'habitants ainsi que la production de nombreux documents, comptes rendus, retranscription des échanges, etc.

Les captations vidéo auprès des habitants et lors des réunions ont donné lieu par le prestataire à un travail de sélection de séquences en vue d'être projetées en réunion ou diffusées sur le site Internet de la Ville.

Question orale de M^{me} Catherine LEQUEUX

Catherine LEQUEUX

M. le maire, le procès-verbal du conseil municipal n'était pas conforme à ce que j'avais dit lors de la séance du 27 novembre 2019. J'avais envoyé un courriel pour rectifier.

Mes demandes de rectifications et ajouts n'ont pas été prises en compte, notamment pour préciser qu'il y a bien actuellement la construction d'une résidence à la place d'une maison dans l'avenue du Président Roosevelt entre le centre-ville et Lakanal, contrairement aux affirmations de M. Pattée qui disait : « *Aucune maison n'est transformée en immeuble à Sceaux* ».

Pourquoi, à l'instar d'autres communes, ne diffuse-t-on pas la séance du conseil municipal en temps réel sur les réseaux sociaux ?

J'appelle de mes vœux que la prochaine équipe mette en place un système de diffusion plus moderne pour une vraie démocratie participative à Sceaux.

M. le maire

Merci.

En réponse à votre question, je vous précise que les demandes de rectification que vous avez fait parvenir aux services de la Ville avaient pour objet de supprimer des termes que vous aviez employés. Par ailleurs, vous demandiez l'ajout d'éléments, mais ceux-ci ne figuraient pas à l'enregistrement probablement, parce que vous n'aviez pas allumé votre micro lorsque vous vous êtes exprimée.

Je voulais vous dire aussi que la phrase de votre question selon laquelle il y a bien actuellement la construction d'une résidence à la place d'une maison dans l'avenue du Président Roosevelt est inexacte, parce que la maison est toujours là. Il y a un immeuble, mais la maison est toujours là. Il n'y a pas eu d'immeuble à la place de la maison, mais à côté de la maison.

Catherine LEQUEUX

En plus de la maison, et tout le jardin a été rempli... donc c'est quand même du bétonnage

M. le maire

Excusez-moi, M^{me} Lequeux, je sais lire aussi bien que vous. Il est écrit : « *la construction d'une résidence à la place d'une maison* ». Non, il a été construit une résidence à côté d'une maison. Je sais que vous êtes prof de maths, mais tout de même...

Catherine LEQUEUX

Ce n'est plus une maison. C'est devenu une résidence.

M. le maire

Si, c'est une maison avec une résidence.

Catherine LEQUEUX

Non. Ce n'est plus une maison.

M. le maire

Depuis un certain nombre d'années, il est juridiquement possible de retransmettre les séances du conseil municipal par des moyens de communication audiovisuelle. Certaines collectivités ont fait le choix de diffuser les séances du conseil municipal sur leur site Internet. Certaines n'ont pas toujours poursuivi en ce sens au regard du nombre limité de connexion. Il s'agit en effet d'un choix qui comporte un coût important. Pour que le dispositif d'enregistrement ne crée pas de perturbations, il est en effet généralement souhaitable de prévoir plusieurs points de prise de vue.

Il est également important que la qualité de l'enregistrement soit bonne. Et si certains ne parlent pas avec leur micro allumé, la qualité du son risque d'être peu satisfaisante. La plus-value de ce type de dispositif reste donc relative et ne m'apparaît pas comme de nature à contribuer de manière significative à la démocratie participative que nous menons de façon active et concrète dans différents domaines de la politique municipale.

M^{me} Ganne-Moison étant partie, elle posera sa question la prochaine fois.

Question orale de M. Hachem ALAOUI-BEHACHEM

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

M. le maire, vous avez développé tout au long de ces dernières années une aversion et un mépris pour les élus d'opposition. Il a atteint son paroxysme lors des deux derniers conseils municipaux.

Vous avez traité l'une de nous de malhonnête intellectuellement et vous m'avez traité de néolibéral. Je ne suis pas néolibéral, vous le savez et je vous l'assure. Je suis social-démocrate.

C'était sans doute pour faire un bon mot, mais il était celui de trop, car dans votre bouche, il était destiné à m'offenser.

Par ailleurs, je ne trouve pas cela insultant d'être néolibéral. C'est une autre vision des choses que je peux respecter et c'est tout.

Allez savoir, peut-être que vous l'êtes vous-même, néolibéral, mais que vous l'ignoriez.

Ainsi, comme vous êtes un fervent supporter de la décentralisation de droite (vous avez obtenu l'investiture LR en sus), il vous a certainement échappé qu'elle constituait (la décentralisation) l'une des étapes essentielles du chemin qui mène vers une société néolibérale.

Voyez-vous la contradiction ?

Ma question ce soir porte sur notre disparition des panneaux d'affichage de la ville. On ne voit plus que vous (en beaucoup plus grand) et vos maires adjoints.

Alors que nous étions visibles (photos et titres) depuis les élections de 2014 sur ces mêmes panneaux d'affichage municipaux, et jusqu'à très récemment, vous nous avez supprimés du visuel.

Les élus d'opposition et une partie de votre propre majorité ont disparu comme par enchantement.

Bien sûr, juste avant les prochaines élections municipales.

Pouvez-vous éclairer ma lanterne du pourquoi et du comment ? Merci

M. le maire

Le comment, vous l'avez vu.

Écoutez, je ne pense pas utile de réagir à la première partie de votre propos d'autant plus que vous concluez qu'il n'y avait rien d'insultant dans les qualificatifs que j'ai pu employer. Tout va donc bien.

Un mot quand même sur le fait que je sois supporter de la décentralisation. Je pense que la décentralisation est un vrai projet de société. En cela, je ne fais que poursuivre l'œuvre qu'avaient engagée, sans toutefois l'achever, des gens comme Pierre Mauroy ou Gaston Defferre. Vous le voyez, ce n'étaient pas vraiment des néolibéraux. Ils avaient un sens de l'élu et de la responsabilité de l'élu.

En ce qui concerne les affiches, chacun a pu observer, aujourd'hui encore, que les changements parmi les groupes du conseil municipal ont été, ces derniers mois, assez fréquents. L'édition d'une affiche reflétant la situation constituerait donc un exercice assez coûteux du fait de la nécessité de la rééditer à chaque changement. Par bonheur, pour les adjoints, cela n'a pas bougé.

Le renouvellement du conseil municipal étant proche, j'ai donc fait le choix de ne faire figurer que le maire et les adjoints, mais je vous précise que l'affiche du maire n'est pas plus grande qu'avant. J'y vois dans cette impression dont vous faite état le fait que la présence du maire s'affirme toujours davantage.

Sur les affiches actuelles, les membres de la majorité ne figurent d'ailleurs pas davantage que les élus ne faisant pas partie de cette majorité.

Question orale de M. Jean-Jacques CAMPAN

Jean-Jacques CAMPAN

Vous avez finalement partiellement répondu à cette question, mais pas complètement, puisque vous n'avez pas répondu à la question sur les augmentations après 2020.

Je répète ma question.

À la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation, vos propos relayés par la presse laissent entendre que les maires augmenteront la taxe foncière à titre de compensation.

La question est : qu'en sera-t-il à Sceaux dans le budget 2020 ?

Et je pourrais rajouter, si vous le permettez, ce que je vous ai demandé tout à l'heure : qu'en sera-t-il après 2020 ?

M. le maire

En qualité de secrétaire général de l'Association des maires de France, et pas seulement de maire de Sceaux, j'ai eu en effet à m'exprimer à de nombreuses reprises sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation.

Votre question fait ainsi probablement suite à la tribune que j'ai publiée dans les Échos le 15 octobre 2019.

Ainsi que je l'ai rappelé dans cette tribune, dès le début, les maires ont émis des doutes et ont estimé que la suppression de la taxe d'habitation était une mauvaise idée. Mauvaise pour les finances locales et les finances publiques en général qui perdent 20 milliards d'euros de ressources, mauvaise pour la décentralisation et la responsabilisation des élus locaux, mauvaise pour la démocratie républicaine et la citoyenneté compte tenu de la disparition du lien citoyen créé par le paiement de l'impôt pour de nombreux habitants, mauvaise pour les citoyens les plus modestes, car le gain financier qu'ils réaliseront risque de ne pas être à la hauteur de la diminution du niveau de service public qui pourrait en être la conséquence, mauvaise enfin pour les propriétaires immobiliers, y compris les moins fortunés, qui risquent en effet de subir des hausses de taxes foncières en compensation.

Je ne parle pas en l'occurrence de Sceaux. Il s'agissait d'une tribune à caractère général sur l'ensemble du pays et donc des communes.

La perspective de la suppression totale de l'impôt a amené le gouvernement à proposer dans le projet de loi de finances pour 2020 un schéma de remplacement complexe prévoyant notamment le transfert de la part départementale du foncier bâti aux communes avec un mécanisme qui devait permettre globalement de préserver la dynamique fiscale des bases d'imposition.

Cette dynamique est en effet nécessaire, puisque les dépenses permettant le bon fonctionnement des services publics locaux (écoles, crèches, sport, culture, etc.) augmentent globalement avec le nombre d'habitants. L'impôt local qui les finance doit donc connaître une progression comparable pour maintenir l'équilibre.

Mais comme souvent, en matière de finances publiques, le diable est dans les détails. L'examen approfondi de l'article 5 du projet de loi de finances qui compte à lui seul près de 30 pages — ce n'est plus un projet de loi, mais il l'était à l'époque — révèle bien des surprises en totale contradiction avec les engagements solennels rappelés plus haut : gel des bases d'imposition, prise en considération des taux 2017 et non 2019 pour le calcul de la compensation, suppression partielle du pouvoir de taux et de la dynamique des bases.

Tout ceci pourrait priver les communes, et notamment les villes qui sont les plus perdantes dans la suppression de la taxe d'habitation, de ressources importantes allant dans certains cas jusqu'à 5 % de leur budget, contrairement d'ailleurs aux affirmations de la compensation à l'euro, affirmée à l'envi pendant des mois et des mois.

Ces ressources, certains maires iront forcément les chercher sur la taxe foncière qui est la seule taxe à pouvoir de taux encore disponible, ce que craignent déjà les propriétaires, y compris les plus modestes.

Pour ce qui concerne la ville de Sceaux, nous allons perdre 14 M€ de taxe d'habitation et récupérer seulement 3 M€ de taxe foncière provenant du Département. Cette situation est exactement la même pour toutes les communes des Hauts-de-Seine, sauf pour deux communes : Puteaux et Courbevoie. Cette réforme fiscale conduit en fait à ce que les ressources des deux communes les plus riches des Hauts-de-Seine augmentent encore. La différence, soit 11 M€, sera affectée à la commune sous la forme d'une dotation d'État qui est censée évoluer avec la même dynamique que la dynamique des bases de taxe foncière. Mais sur ce montant, le conseil municipal n'aura plus le pouvoir d'augmenter les taux.

Puisque le taux de référence a été fixé à 2017, la réforme en question provoquera pour la Ville une perte de 800 000 €. Une première partie de cette perte sera effective dès 2020. Elle sera de l'ordre de 200 000 €. Elle concernera les contribuables qui sont totalement exonérés de taxe d'habitation dès 2020. Ensuite, à partir de 2021, il y aura 600 000 € de pertes supplémentaires de produits par

rapport aux produits des années précédentes. Vous voyez donc que la compensation à l'euro près n'est pas respectée.

Malgré ces éléments défavorables, je ne vous proposerai pas d'augmenter le taux de la taxe foncière en 2020, puisque la question porte sur 2020.

M^{me} Debon n'est pas présente. Elle posera donc sa question la prochaine fois.

Question orale de M^{me} Dominique DAUGERAS

Dominique DAUGERAS

Il s'agit de la sécurité à Sceaux.

Un nombre croissant de Scéens s'inquiète de l'augmentation du nombre d'agressions contre les biens (cambriolages, incendies de poubelles, caillassage ou incendies de voiture, etc.), et ce dans tous les quartiers, et contre les personnes (vols à l'arraché, agressions physiques, etc.), un peu partout dans Sceaux.

Question : pouvez-vous nous donner le chiffre exact et un rapide descriptif de ces agressions déclarées à la police au cours des deux dernières années ?

M. le maire

D'abord, en liaison avec votre question, je vous rappelle que la sécurité publique et le maintien de l'ordre sont du ressort de la police nationale. Vous allez me dire que je répète toujours la même chose, mais je le dis à nouveau. C'est d'ailleurs la police nationale qui fournit les chiffres des statistiques correspondant à votre question. Nous avons évidemment repris ces chiffres qui sont d'ailleurs communiqués régulièrement, notamment lors des réunions du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Dans la nomenclature de ces services, il n'est pas question d'agressions contre les biens. Les termes utilisés sont ceux d'atteintes aux biens et d'atteintes volontaires à l'intégrité physique.

Voici donc les statistiques sur les années 2017, 2018 et 2019.

Total des atteintes volontaires à l'intégrité physique :

- ✓ 2017 : 182,
- ✓ 2018 : 172,
- ✓ 2019 : 201.

Dont :

- ✓ des violences physiques non crapuleuses (90 en 2017, 72 en 2018 et 77 en 2019)
- ✓ des violences physiques crapuleuses (40 en 2017, 53 en 2018 et 56 en 2019)
- ✓ des violences sexuelles (7 en 2017, 7 en 2018 et 13 en 2019)

- ✓ des menaces de violence (45 en 2017, 40 en 2018 et 55 en 2019)

Total des atteintes aux biens :

- ✓ 2017 : 764,
- ✓ 2018 : 759,
- ✓ 2019 : 704

dont :

- ✓ les vols violents sans armes à feu (40 en 2017, 53 en 2018 et 53 en 2019)
- ✓ les cambriolages (180 en 2017, 158 en 2018 et 140 en 2019). Et pour la première fois depuis bien longtemps, le nombre de cambriolages des résidences principales est passé en dessous de 100, puisqu'il était de 99 en 2019. Les autres cambriolages concernent des annexes, des abris de jardin, et caves.
- ✓ Les vols liés à l'automobile (141 en 2017, 149 en 2018 et 171 en 2019), dont :
 - vols d'automobiles (45 en 2017, 20 en 2018 et 31 en 2019)
 - vols de deux-roues motorisés (15 en 2017, 30 en 2018 et 24 en 2019)
 - vols à la roulotte : (59 en 2017, 64 en 2018 et 83 en 2019)
 - vols d'accessoires (22 en 2017, 35 en 2018 et 33 en 2019)
 - destructions et dégradations diverses (134 en 2017, 114 en 2018 et 107 en 2019).

Voilà les statistiques que vous souhaitiez. Elles sont issues de la police nationale.

Chers amis, chers collègues, merci de votre participation et bonne fin de soirée.

La séance du conseil municipal est levée à 23 h 55.